



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



2020 EN 12 QUESTIONS

P19 À 26

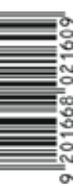
1,60€

ÉDITO P3 • OPINION P4

SEMAINE CORSE P5 • KAMPÀ P7

JACQUES FUSINA P8 • AGENDA P9

ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Photo Agence MaxPPP • Sadak Souici/Le Pictorium

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

SOMMAIRE

OPINIONS

P4

SETTIMANA CORSA

P5

KAMPÀ

P7

CULTURE **LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA**

P8

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P9

ANNONCES LÉGALES

P11

DOUZE QUESTIONS POUR 2020

P19



Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique,

culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche
ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

Chì principiu!

S'hè apartu un annu novu è un antru dicenniu. Hè mortu 2019, evviva 2020! Un'annata iniziata cù, dighjà, incertezzi è stragi tamanti. Comu fà par ùn pinsà prima à ssi fochi giganti in Australia chì si sò dichjarati quatru mesi fà è chì cuntinueghjani. U bilanciu ad oghji: un mezu milliardu d'animali tombi, omi è donni morti, milioni d'ettari brusgiati, eppo millai d'abitanti cacciati da i so lochi. A putenza di a sicchia, i venti viulenti, i timperaturi certi volti trà 40 è 49 gradi è dunqua u riscaldamentu climaticu ani trasformatu i fiari in bomba atomica. Parlendu d'armi, l'ultimu fattu di u presidenti americanu Donald Trump pudaria custà caru à a paci, dopu à l'assassiniu da Washington di u generali iranianu Qassem Soleimani. È l'anzianu business man multiplicheghja i minacci è i pruvucazioni, prumittendu torna d'attaccà siti iraniani s'è Téhéran duvia riagiscia, mentri chì pà ssi lochi di u Mediu Urienti, a pupulazioni mughja a so colera in carrughju, dumandendu una vindetta è a morti di l'America. S'è nant'à i reti suciali, certi astuti si mettini à parlà di «Terza Guerra Mundiali», senza tuccà ssu puntu stremu ci pudemi dumandà pà daveru quantunqua di chì sarà fattu dumani. U futuru vicinu, in Corsica stavolta, hè dinò u cartulari sempiternu di i rumenzuli. S'è u situ d'intarru di Vighjaneddu hè sempri bluccatu da u cullittivu Valincu Lindu, l'annu novu hà vistu a riapertura di quillu di Prunelli di Fium'Orbu, nanzi chì a so capacità sighi torna trapassata da quì à calchì mesi... Un picculu rifiatu, mentri chì a pupulazioni corsa hà passatu Natali è capu d'annu cù carrughji carchi à lozzu, una puzza chì cullava fin'è i balconi in certi quartieri è i topi chì si sò invitati pà i festi. È ùn sarani micca i prumessi di i candidati à i municipali di marzu, chì andarani à pichjà ad ogni porta, chì ani da addulci l'abitanti di i sfarenti lochi tocchi. L'aspittavati l'annu novu? Ecculu! ■ **Santu CASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni



HUMEUR

Une belle année

Ce premier édito de l'année n'exposera aucune humeur sur ces présidents qui échauffent les esprits jusqu'à exaspérer, mettent le feu aux poudres sans se soucier des tremblements de la planète. Un premier texte qui ne s'attardera pas trop sur cet écrivain chassé, telle une sorcière, dans les perversions de l'Histoire pour les uns, dénoncé pour protéger l'enfance pour les autres ; et si peu sur ceux qui se roulent dans la fange du scandale, se re/plongent dans les écrits dudit auteur – disponibles dans toutes les bibliothèques – afin d'y retrouver la véracité sans romance des maux d'une adolescente proie devenue femme blessée et ainsi se faire juges ou avocats en lieu et place de ceux dont c'est le métier.

Vous souhaiter le meilleur pour 2020 à l'énoncé de ces deux exemples, semble saugrenu, inconvenant voire indécent. Et pourtant, cela me semble encore possible si nous décidons seuls ou ensemble d'en prendre le temps.

Vous souhaiter une année 2020 emplie de paix à saluter que vous soyez ici, de sérénité et de santé que vous habitiez de l'autre côté de la méditerranée. Des vœux bien au-delà de toute considération financière, économique ou sociale pour une année en pleine conscience de soi et des autres et pas uniquement à l'aide des réseaux ou de messages tapés à la va vite sur un portable. Une année de bons gestes pour protéger nos mers, montagnes et campagnes, admirer un coucher de soleil, répondre au sourire d'une personne assise dans un bus ou un train, s'abandonner à la lecture d'un livre et aux pages d'ICN votre hebdomadaire, écouter le chant d'un oiseau posé sur une branche ou celui des feuilles des arbres qui l'accompagne au cours d'une partition éolienne... Il y a mille et une façons de faire de 2020, une année plus accueillante que ces temps d'angoisses, de peurs et de colères qu'on nous prêche.

C'est cette belle année que nous vous souhaitons sincèrement. ■

Dominique PIETRI

IL FALLAIT LE DIRE

« Se soustraire à la justice

d'un pays reconnu comme un

état de droit c'est un vrai sujet.

Ça ne m'empêche pas de me

questionner sur la procédure ja-

ponaise [...] Je vis dans un

département qui sait ce qu'il doit

à la gouvernance Ghosn. D'avoir

sauvé des milliers

d'emplois et d'avoir sauvé

Renault » a déclaré le 9 janvier **Gérard Lar-**

cher, président du Sénat à propos de Carlos Ghosn. Il

semble cela dit qu'aux yeux de la justice

japonaise, on se soucie plutôt de ce que Ghosn

doit exactement à Nissan. ■ AN

EN LIBERTÉ OMBRELLE TROUÉE OU PARAPLUIE DE CHERBOURG?

On le savait déjà. Mais, au seuil de l'année nouvelle, M. Macron nous l'a encore redit avec fermeté: il préfère le dialogue à tout affrontement... Et rien dans son propos ne nous autorise à douter de sa sincérité. Loin d'ordonner d'emboucher le clairon de la retraite (pardon!), le Président a donc appelé de ses vœux une trêve apte à enfanter d'une discussion d'où ne pourra jaillir que la lumière. Ou, à tout le moins, le lumignon qui en fera office. Selon le dictionnaire, le mot « trêve » désigne « une suspension des hostilités convenue entre belligérants ». Attention! Ne nous leurrons pas. Une trêve, sorte d'armistice a minima, ne doit pas être confondue avec un traité de paix. Toutefois, pareil cessez-le-feu permettrait, notons-le au passage, d'alléger les statistiques concernant les quidams éborgnés par des objets volants non identifiés alors qu'ils prenaient les eaux gazéifiées dans les rues de Paris, faute de pouvoir se payer une cure thermale à Enghien-les-Bains. Il se trouve toutefois que le concept vient d'être utilisé à l'Hôpital Pasteur de Cherbourg-en-Cotentin pour justifier, de façon comptable, la fermeture temporaire de son service d'oncologie. La trêve ainsi évoquée tendrait à vouloir révéler que le cancer, belligérant avéré, a convenu, de bonne grâce, avec les traitants, d'une suspension des hostilités. Prodigeuse avancée en matière de lutte contre le cancer, laissant entrevoir une faille dans les défenses de l'un de nos pires ennemis. L'événement, car c'en est un, est par trop passé inaperçu à notre goût. Il aurait du être mis en valeur par les signataires du cessez-le-feu. Mais qui furent, en dehors du cancer déjà cité, ceux qui apposèrent leur signatures au bas du protocole d'accord? Le directeur de l'hôpital? L'ARS? La ministre de la Santé? Qui, demain, le cas échéant se chargera toute honte bue d'ouvrir le parapluie de Cherbourg? Le lachisme du communiqué officiel laisse planer un flou cotonneux. Non sans minimiser les faits en faisant observer que seuls 14 patients furent invités à de mirobolantes vacances thérapeutiques. L'avis de Mme Buzyn sur cet épisode n'est pas parvenu jusqu'à nous. Elle ne peut disperser ses forces en d'inutiles communiqués. Cela se conçoit. Présidente du conseil d'administration de l'INCa (Institut national du cancer) connue pour ses travaux sur la greffe de la moelle osseuse et la leucémie, elle suscite tout notre respect. Qu'il nous soit cependant permis de lui citer un aphorisme du professeur Robert Labauge: « Tout homme bien portant est un tumoral qui s'ignore ». Mots sans doute inspirés par une réplique due à l'auteur de Knock ou Le triomphe de la médecine, ils invitaient au moment du diagnostic différentiel à évoquer l'éventuelle présence d'une tumeur maligne. Un crabe sournois tapis dans l'ombre, toujours prêt à terrasser grands de ce monde ou misérables oubliés dans les fossés de la vie. Adonc, qu'on se le dise et redise! Le cancer ce n'est pas uniquement les autres. C'est, sans trêve ni repos, moi aujourd'hui et vous, qui sait, demain... ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

LA MÉDIATION PLUTÔT QU'UN LONG PROCÈS



Photo Christophe Giudicelli

Le 10 décembre dernier, le Tribunal administratif de Bastia et les barreaux de Bastia et d'Ajaccio ont signé une convention pour faciliter la médiation pour résoudre les litiges. Une procédure satisfaisante pour toutes les parties.

« **Il vaut mieux un bon arrangement, qu'un long procès** » lance Bernard Chemin, le président du tribunal administratif de Bastia. C'est en paraphrasant, une célèbre citation d'Honoré de Balzac que le président du Tribunal administratif résume le mieux ce qu'est la médiation dans le monde, très souvent lent, voire trop lent, de la justice en France. De son côté, M^e Stéphane Nesa, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Ajaccio au moment de la signature de la convention et auquel a succédé M^e Julia Tiberi, évoquant un « *problème politique* » vieux de 30 ans, enfin réglé sous l'égide de la médiation.

Cette médiation, ce mode alternatif souhaité dans le règlement des litiges qui sont portés devant le tribunal administratif, est inscrit dans la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle et ses modalités dictées par le décret du 18 avril 2017. « *C'est une solution qui paraît d'avenir, mais qui en réalité nous vient du passé*, explique Gilles Antomarchi, alors bâtonnier de l'ordre des avocats de Bastia qui a depuis cédé le relais à Me Jean-Paul Eon. *On pense aux juges de paix* ». Pour Stéphane Nesa, il s'agit également de recourir à la justice d'une autre manière : « *Nous sommes dans un changement de paradigme, nous ne nous adressons plus à la justice pour trancher comme Salomon et son glaive, mais plutôt pour trouver une solution* ». Comme le rappelle si bien l'avocat ajaccien : « *certains procès se sont soldés au bout de 10 ans et personne n'en a été satisfait* ».

En effet, si depuis le début de l'humanité les hommes ont probablement eu recours à la médiation pour régler les conflits, en 2020 nos sociétés modernes ont quand même besoin de dessiner les grands contours d'une méthode à respecter.

« *On ne contraint personne à accepter la médiation* » souligne Bernard Chemin, rappelant que les parties peuvent recourir à un processus de médiation avant le procès et même pendant, mais aussi choisir de l'interrompre. « *À Bastia, 4 médiations ont été enregistrées en 2019 pour 3700 au niveau national, mais nous n'avons pas d'objectifs chiffrés* » précise le président du tribunal administratif. L'objectif, ainsi qu'il le rappelle, est que les protagonistes puissent trouver une solution avec l'aide d'un intermédiaire qui joue le rôle de médiateur. Le juge du tribunal administratif intervient seulement en fin de médiation pour constater l'existence d'un accord, dans le respect des lois.

Dans cette affaire, le médiateur a toute son importance car il est choisi par les parties en litige, qui fixent elles-mêmes sa rémunération et la durée de la médiation. C'est là qu'interviennent plus précisément les ordres des avocats de Bastia et d'Ajaccio, qui plaident pour que les avocats puissent jouer au mieux ce rôle dans la médiation. « *À Bastia, des avocats ont été formés pour jouer le rôle de médiateur* » explique Gille Antomarchi. En effet, le décret qui encadre la médiation pour les affaires relevant du tribunal administratif impose certaines connaissances à celui qui sera choisi comme médiateur. Comme par exemple des qualités techniques en médiation ; mais surtout une expérience professionnelle dans le domaine du litige dont il aura la charge. En effet, comme le précisent les bâtonniers et le président du Tribunal administratif, les affaires traitées devant les juridictions administratives vont du litige entre un fonctionnaire et son administration au droit de l'urbanisme en passant par les litiges pour des paiements de factures hospitalières ou des versement d'allocations-chômage. Un panel large qui nécessite une expertise particulière sur chacun des domaines. D'ailleurs, c'est dans les secteurs sociaux que les demandes de médiation sont les plus fortes et aboutissent dans 40% des cas.

Au-delà de permettre aux deux parties de renouer un dialogue et trouver une solution, la première conséquence attendue consiste en une réduction des affaires arrivant devant les tribunaux, afin d'en limiter l'engorgement, car chaque année, 2000 affaires sont tranchées par le tribunal administratif de Bastia. « *Ce qui permettra au juge de se concentrer sur son véritable cœur de métier, celui de juger des questions de droit* » relève Bernard Chemin. Pour les justiciables, l'avantage de la médiation, c'est aussi éviter l'écueil d'un long procès, coûteux en frais d'avocat, et dont l'issue reste aléatoire. Les avocats y trouvent légalement leur compte : « *Si la médiation entre les parties fonctionne et que nos clients sont contents, c'est que nous avons réussi notre travail* » disent-ils.

Avec la loi de la modernisation de la justice et la mise en place de la médiation devant le tribunal administratif, la justice retrouve ainsi un peu d'humanité en incitant à l'instauration d'un dialogue entre deux parties en litige et en permettant de trouver une solution d'entente dans un monde où la communication entre les hommes en conflit semble quelquefois se perdre un peu plus d'année en année. ■ **Christophe GIUDICELLI**



Durant 4 mois, la jeune designer Emeline Lavocat est accueillie en résidence à Corte dans le cadre du projet Fabbrica Design qui vise à mettre en valeur les matériaux disponibles en Corse. Le thème de recherche pour cette session 2020 est le cuir et tout particulièrement celui des bovins de race Sainata élevés au domaine Abbatucci.

En 2014, la Fondation et la filière Arts de l'Université de Corse Pascal-Paoli ont lancé le projet Fabbrica Design, une résidence de designers de 4 mois, centrée sur la production de design en Corse et dont le but est avant tout de valoriser et d'explorer les matériaux dont on dispose en Corse, et qui restent encore trop souvent sous-exploités... Il s'agit aussi d'approfondir la réflexion sur l'économie circulaire, le recours à des moyens de production autonomes à partir de ressources et moyens techniques de proximité qui permettent de repenser la relocalisation d'activités. Chaque année, le projet donne lieu, durant l'été, au lancement d'un appel à candidatures, destiné aux jeunes designers, qui se voient proposer l'opportunité de revisiter un matériau local bien précis: le bois en 2015, le liège en 2016, la terre en 2017, la laine en 2018, la pierre en 2019.

Durant 4 mois, le lauréat travaille en résidence à Corte et dispose d'une bourse afin d'explorer de nouvelles façons de créer et de produire sur la base du matériau donné, grâce au soutien des partenaires de la Fondation de l'Université de Corse. Il bénéficie également des outils de production du FabLab de l'Université pour concevoir des prototypes. La propriété intellectuelle demeure celle du designer, auteur du travail mené dans le cadre de la résidence et également propriétaire de ses modèles et des droits de diffusion, de leur image et de leur reproduction.

Il cède néanmoins à la Fondation le droit de communiquer ou de faire communiquer l'œuvre au public ainsi que la propriété matérielle d'un exemplaire de chaque prototype réalisé. Et dans le cas d'un accompagnement financier de la Fondation au développement commercial d'un des prototypes, le designer s'engage à le diffuser sous la marque Fabbrica Design by... pour une période de 5 ans à compter du début de la commercialisation.

Pour l'année 2020, la résidence est consacrée à la mise en valeur et à l'exploration des qualités du cuir. Et plus précisément du cuir issu de la peau de bovin de race Sainata - plus communément appelé vache-tigre, ou veau-tigre - dans le cadre d'un partenariat avec les éleveurs Jacques et Véronique Abbatucci. Cette édition consacrée au cuir bénéficie également du soutien de l'entreprise J.M. Weston avec la mise à disposition de chutes de cuir issues des productions de cette célèbre manufacture de chaussures de luxe.

Le comité de sélection de la résidence Fabbrica Design a retenu la candidature d'Emeline Lavocat, 29 ans, diplômée de l'École supérieure d'art et de design de Reims et de l'École nationale supérieure de création industrielle. «J'envisage mon métier comme une démarche globale qui vise à investir le lieu même des projets pour mieux analyser et documenter leurs contextes», explique la lauréate qui précise avoir grandi dans un village de 300 habitants en Champagne-Ardenne et avoir pu mesurer combien «l'exode rural,

l'émergence d'une société dominée par les services et la consommation de bien importés ont eu de lourdes conséquences à l'échelle des territoires qui ont vu leurs villages se vider et leur savoir-faire se raréfier». Pour entrer dans un projet, Emeline Lavocat privilégie l'observation, le dessin, la photographie, la collecte, l'inventaire ou encore l'interview: «Cette approche immersive est pour moi une véritable source d'inspiration pour créer, produire de nouvelles formes et/ou de nouveaux scénarios d'usages adaptés aux écosystèmes dans lesquels je m'inscris. La résidence Fabbrica Design résonne donc énormément avec ma vision du design et la manière dont je le pratique chaque jour». Quatre axes de recherche: mettre en évidence les caractéristiques d'usages techniques et esthétiques du cuir; tirer le meilleur parti des qualités spécifiques du cuir pour développer un usage souple/rigide; confronter le cuir à d'autres matériaux et enfin proposer une innovation [d'usage, technique, sociale] à partir du cuir. «Du point de vue des potentiels, le cuir offre de multiples opportunités, précise Emeline Lavocat. Difficilement inflammable, il a une haute résistance à la traction, à la déchirure, au frottement et à la perforation. C'est également un bon isolant thermique, avec des qualités plastiques et élastiques. Il peut être moulé et conserver sa forme, s'il a été préalablement humidifié. C'est d'ailleurs cette dernière piste que j'aimerais explorer». ■ AN



Photo Véronique Huyghe

GHOSN: INJUSTEMENT ACCUSÉ?

ABUS DE BIENS SOCIAUX?
POURQUOI PAS DÉGRADATION
DE PORTAIL DE SOUS-PRÉFECTURE,
TANT QUE VOUS VÊTES?



KAMPÀ

LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

TOUS LES HOMMES...



Jean-Paul Dubois
TOUS LES HOMMES NHABITENT PAS
LE MONDE DE LA MÊME FAÇON
Éditions de l'Olivier, 2019

Je vous parlerai aujourd'hui du dernier prix Goncourt de littérature, le beau roman de Jean-Paul Dubois, auteur que je dois reconnaître avoir seulement découvert à cette occasion. Chaque année ce prix, préparé par de belles campagnes médiatiques, est attendu par un public toujours nombreux et impatient qui s'étonne parfois de ne pas voir couronné son favori et déplore alors les jeux internes agitant les diverses grandes maisons d'édition dans ce déluge littéraire des productions toujours plus abondantes depuis quelque temps.

Eh bien, dans le cas de Jean-Paul Dubois, le choix ne fut certes pas celui qu'on attendait mais il est tout à fait justifié. Car cet écrivain, par ailleurs journaliste de la presse écrite, avait déjà été remarqué par le jury Fémina et celui de la Fnac pour de précédents ouvrages: je l'ai donc acheté puis lu sur la lancée ses trois autres récents livres, ce qui confirme la bonne impression laissée par ce *Tous les hommes n'habitent pas le monde de la même façon*, publié aux éditions de l'Olivier, par parenthèse maison rarement distinguée jusqu'alors!

Présenter un livre ne signifie pas le résumer hâtivement ni dévoiler le déroulement ou le dénouement, ce qui n'aurait qu'un intérêt médiocre. Je vous dirai donc plutôt ce que j'ai apprécié à la découverte de cet auteur: d'abord une rare habileté à traiter des sujets chaque fois très différents par une écriture maîtrisée et brillante de précision, de concision, d'efficacité. Jugez-en ici: le père du héros est un pasteur danois, marié à une tenancière de cinéma toulousaine. Le jeune homme vit au Canada où il a rejoint son père après le divorce des parents. Là, divers métiers et un accident, la prison, etc. Des scènes situées ici dans divers pays y compris loin de l'Europe! Je n'en dirai pas plus mais dans un précédent roman *Une vie française* tout se passait à Toulouse d'où le personnage principal pouvait narrer chaque étape de sa propre vie en même temps qu'était évoquée parallèlement la vie politique et sociale de la France à la même époque. Dans un autre ouvrage, autre sujet, il s'agissait des déboires désopilants d'un propriétaire provincial face à des artisans chargés de la réfection d'une vieille bâtisse. Chaque fois pourtant un art de convaincre et d'entraîner son lecteur avec une aisance d'exposition, sans excès ni outrances, avec une force d'entraînement remarquable.

Toulouse revient souvent puisque c'est aussi la ville où réside l'auteur, cinquantenaire à l'esprit en alerte qui prend souvent son lecteur à témoin de ce qu'il éprouve et réfléchit avec lui à une situation évolutive rendue difficile par des problèmes de famille, de société, de profession, de psychologie personnelle, de rapports avec les autres, proches ou non. Après avoir lu et apprécié ainsi divers ouvrages de J.-P. Dubois, je reconnais aisément la pertinence du choix des Goncourt cette année, d'autant que les jurés semblent avoir rattrapé un auteur dont les succès publics autant que la séduisante manière de conter méritaient bien en effet cette consécration. Car ce qui frappe avec efficacité chez lui, c'est bien cette capacité à investir une question humaine, culturelle, sociale ou même politique, avec une finesse rare tout en racontant une histoire que le lecteur suit avec d'autant plus d'intérêt que la fluidité du style, la justesse du lexique, une documentation chaque fois extrêmement fouillée renforcent encore. Comment dès lors ne pas conseiller à nos propres lecteurs d'aller aussi à sa découverte d'autant qu'aucune de ses dernières parutions ne les décevra. ■

La sélection de la rédaction

Ce qui s'étend jusqu'au bord

Linda Sanchez et Baptiste Croze vivent et travaillent à Marseille. Linda Sanchez joue avec les lois et les phénomènes physiques (propriétés, combinaison, changement d'état). Elle produit des gestes de capture, de relevé, de prélèvement et développe des outils et des dispositifs d'observation. Le mouvement, autant transcrit que réactivé, trame une grande partie de ses travaux. Sur la question de la surface et du plan, elle explore de nouvelles occurrences et méthodes de travail, jouant aussi sur des codes culturels et éthiques: réponses in situ, mise en scène et représentations. Baptiste Croze développe un travail aux formes éclectiques, constitué de gestes simples, de détournements d'objets et de situations à l'encontre des diverses conventions de représentation, de genre et de style. Il réalise des gestes éphémères, temporaires et réactivables impulsés par des systèmes et protocoles. Ceux-ci déterminent des règles et des cadres empiriques qui intègrent leurs propres changements, produisent des collectes d'objets, de matériaux et/ou d'images transformés ou détournés.

Il s'intéresse aux origines, aux moyens de fabrication et de reproduction des objets suivant des techniques modernes et traditionnelles.

Pour cette exposition, ils présentent pour la première fois un ensemble d'œuvres personnelles et réalisées en duo. Leurs travaux se rencontrent sur le geste et l'outil, la ligne et l'ossature, la géographie et l'in-situ, la trame et le motif, les notions de limite et de seuil, le paysage et sa représentation. Une œuvre autour de la plage de Nonza est créée et présentée à l'occasion de cette exposition.

Du 16 janvier au 21 février. Centre culturel Una Volta. ☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com



Maurice Rignol-Rogliano

Né à Bastia en 1977, Maurice Rignol-Rogliano a passé sa petite enfance dans le quartier de Lupinu, à la cité Aurore. C'est pourtant dans une autre cité, dans une «banlieue grise de la Seine-Saint-Denis, aux amitiés forgées au feu des différences» qu'il a grandi, sans jamais rompre pour autant avec la Corse. Sa passion pour l'image s'est construite progressivement; d'abord ancrée dans l'observation du monde environnant avant de trouver d'autres prolongements dans le monde professionnel: il est metteur en pages (avec un s, oui, il y tient) infographiste et webdesigner. Son travail personnel est très lié à ce parcours de vie; il crée des images numériques tirées du réel et qui sont ensuite retravaillées pour réécrire une histoire. Il provoque ainsi l'imagination et laisse libre court aux interprétations de chacun. Le but de sa démarche est de pouvoir remodeler la matière pour y révéler le vivant du numérique qui de prime abord pourrait apparaître comme un objet froid.

Jusqu'au 21 février. Maison des Quartiers sud, Lupino, Bastia. ☎ 04 95 55 09 11/04 95 55 09 12



Kean

Au début du XIX^e siècle, l'acteur shakespearien Kean triomphe au Théâtre Royal de Drury Lane où tout Londres se presse pour l'acclamer. Homme excessif, volontiers insolent, son talent lui vaut d'être adulé par la foule et de voir les membres de la haute-société londonienne rechercher sa compagnie. À commencer par le prince de Galles qui, à l'occasion s'encaille volontiers avec lui. Et puis les femmes l'aiment. Et il les aime. Deux en particulier l'émeuvent tout spécialement: la comtesse Elena, épouse de l'ambassadeur du Danemark; et Anna, fille de bonne famille bourgeoise que ses parents comptent marier à un lord mais qui, elle, ne l'entend pas du tout de cette oreille. Toutes deux se disent prêtes à renoncer à tout, pour lui. Mais est-ce bien sincère? Kean est passionnément épris de son métier, des joies et de l'exaltation qu'il lui procure. Par ailleurs, issu d'un milieu social très modeste, il apprécie le succès qui est le sien, le confort matériel auquel il a pu accéder. Pour autant, l'acteur a de plus en plus conscience de ce que sa situation a de faux: aux yeux de tous ceux qui l'encensent, il n'est jamais qu'un phénomène de mode, un saltimbanque avec qui les relations ne sauraient être que superficielles. Il en vient aussi à s'interroger sur la manière dont ses rôles ont pu déteindre sur lui et sur l'homme qu'il est réellement. Un soir, sur scène, submergé par ses passions, ses doutes, Kean explose, vide son sac devant un public d'abord médusé. «Vous venez ici chaque soir et vous jetez des bouquets sur la scène en criant bravo. J'avais fini par croire que vous m'aimiez... Mais vous n'aimez que ce qui est faux!» Inspirée de la vie du comédien britannique Edmund Kean

[1787-1833], la pièce d'Alexandre Dumas père, Kean ou Désordre et génie fut écrite pour le célèbre acteur Frédérick Lemaître et fut créée en 1836. Plus d'un siècle plus tard, Jean-Paul Sartre en réalise une adaptation pour le comédien Pierre Brasseur (qui a incarné Frédérick Lemaître dans Les enfants du paradis) en accentuant certains aspects abordés par Dumas père, tels que la perte de repères de l'acteur qui ne sait plus où est le réel et où se situe le jeu. Cette version de Sartre qui a depuis lors supplanté le texte initial est ici mise en scène par Alain Sachs, avec Alexis Desseaux dans le rôle-titre.

Le 14 janvier, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 16 janvier, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica/



POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



SERVICE
GRATUIT

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité
que nous assurons pour les annonces
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais
le mardi avant 16 heures impératives
que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions
avec devis préalables ou conditions particulières...

Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales

tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr

et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité

tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr



SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01



«Maître Sylvie MICHELI Notaire à Prunelli Di Fiumorbo BP 44 - Migliacciari»

Suivant acte authentique reçu par Maître Sylvie MICHELI le 27 décembre 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :
MACHJUNCELLU.

Siège social : Chez Madame Catherine CANONICI, Lieu-dit Ania, 20243 SERRA DI FIUMORBO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.

Capital : 150.000 euros

Apports en nature : Une parcelle de terre et la construction à usage d'habitation y édifiée sis sur la commune de PRUNELLI DI FIUMORBO cadastrée section AC numéro 404 évaluée à 150.000 euros

Gérance : Madame Catherine CANONICI demeurant à SERRA DI FIUMORBO [20243] Ania.

Cession de parts : Mutation entre vifs : Agrément de l'unanimité des associés

Mutation par décès : Agrément de l'unanimité des associés

Immatriculation au RCS de Bastia

Pour avis, Maître Sylvie MICHELI >

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/12/2019, il a été constitué une SCI dénommée LA.MA.

Siège social : 1680, route d'Antisanti, Santoliano, 20270 Aleria.

Capital social : 200 euros

Objet : Acquisition et gestion par la location ou autrement d'immeubles ou de biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières rattachant directement ou indirectement à cet objet social.

Gérants associés : Mr Massiani Jean Paul, 1680, route d'Antisanti, Santoliano, 20270 Aleria.

- Mme Massiani Lara Marie, 1680, route d'Antisanti, Santoliano, 20270 Aleria.

- Mme Massiani Marianne, 1680, route d'Antisanti, Santoliano, 20270 Aleria

Cession des parts sociales : Librement cessibles d'associés à associés, ne pourront être cédées à d'autres qu'avec l'autorisation préalable des autres associés.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 11 septembre 2019, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BVH,
SIEGE SOCIAL : 17 Bis Rue Dr Del Pellegrino, Ajaccio [Corse]

OBJET : L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ;

L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ;

Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 75.020 euros
Montant des apports en numéraire : 75.020 €

GERANCE : Monsieur Pascal Paul Marie VALLE, demeurant 3, rue Comte Bacchiochi, Ajaccio [Corse].

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur,
mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 20/12/2019, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI SAN BENEDETTO

Signe : SCI SanB Siège social : San Benedetto Olmarelli, 20167 ALATA Capital : 350 €

Objet social : La société a pour objet l'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Gérance : M Gonzalez Fabien demeurant Olmarelli, San Benedetto, 20167 ALATA

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants du cédant.

Toute cession, de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société qu'après transfert sur le registre de la société. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et après publicité au Registre du Commerce et des Sociétés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 24 décembre 2019 a été constituée la Société VILACLAI, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège est à GHISONACCIA [20240] Route de la Mer - Domaine d'Erba Rossa, ayant pour objet la location de meublés de tourisme ainsi que de tous biens immobiliers d'habitation meublés. Monsieur Bruno CHIODI demeurant à GHISONACCIA [20240] Route de la Mer - Domaine d'Erba Rossa a été désigné en qualité de Président. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix. Toutes cessions d'actions sont soumises à droit de préemption, les cessions d'actions à un tiers étant également soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 04/12/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

CLUB'AGENZIA

Siège social : ROUTE DE LENTO, 20252 CAMPITELLO Capital : 100 €

Objet social : AGENCE DE COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET ORGANISATION D'ANIMATIONS

Président : M GRENIER GUILLAUME demeurant ROUTE DE LENTO, 20252 CAMPITELLO élu pour une durée de 99 ans.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia du 26/12/2019, a été constituée une EURL nommée : Coeur d'artichaut

Objet : Fleuriste

Capital : 1.000 €

Siège social : 2, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Sandra Dominici, 12, Allée des Arbousiers - Les Collines 2 - 20600 Furiani.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 24 décembre 2019, a été constituée la Société LA DOLCE VITA, Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège est à GHISONACCIA [20240] Route de la Mer - Domaine d'Erba Rossa, ayant pour objet l'exploitation de tout hôtel, restaurant, brasserie, snack, débit de boissons, résidence hôtelière, spa et toute activité connexe ou complémentaire. Monsieur Bruno CHIODI demeurant à GHISONACCIA [20240] Route de la Mer - Domaine d'Erba Rossa a été désigné en qualité de Président. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions entre associés ou à un tiers sont soumises à droit de préemption et à l'agrément de la collectivité des associés.

N° 09

LYLIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27-12-2019 fait à BIGUGLIA il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : LYLIA

SIEGE SOCIAL : Résidence Matunera - Lieu-Dit Petrelle - Casatorra - 20620 Biguglia

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 100 euros entièrement libéré

GERANCE : Madame AMJAR Salima née le 12-02-1995 à BASTIA (2B), de nationalité Française demeurant à Bâtiment E 19 - ARENA - 20215 VESCOVATO pour une durée illimitée

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/10/2019, il a été constitué une SAS dénommée :

STUDIO LC

Siège social : 1, bd Sampiero, 20000 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : Activités d'éducation et d'enseignement sportifs et physiques.

Président : M. CYRIL CERAYON, Immeuble Orazzi, Rue Méditerranée, 20000 Ajaccio.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Par exception aux dispositions précisées dans les statuts, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives en justifiant d'une pièce d'identité.

Clauses d'agrément : Les cessions d'actions à titre onéreux ou gratuit sont libres entre associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/01/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
SASU LES JEANNINES

Forme : SASU

Objet social : Salon de coiffure mixte, extensions capillaires, soins esthétiques, prothésiste ongulatoire et vente de tous produits et accessoires liés à ces activités.

Siège social : Diamant II, boulevard Lantivy, 20000 Ajaccio.

Capital : 500 Euros

Durée : 99 ans

Président : Madame Buguet-Oliva Bérandère, Annonciade, Myriam, demeurant à Rés les Palmiers, bât A4, 4 avenue Maréchal Moncey, 20090 Ajaccio.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 23/12/2019, il a été constitué une SAS dénommée : SPANU FREITAS. Capital : 1500 euros. Siège : 20 Rue Jean Chiappe, 20090 Ajaccio. Objet : L'activité de maçonnerie et peinture générales, la projection sur façade et la rénovation de façades, la fabrication et la pose de gouttières ainsi que toutes activités connexes liées directement ou indirectement à l'objet social principal.

Durée : 99 ans. Président : Mr FREITAS VIEIRA GASPARD CARLOS ALBERTO, HLM PIETRALBA, BAT A1, Rue Nonce Benielli, 20090 Ajaccio, pour une durée indéterminée. Directeur général : Mr SPANU ERIC, 20 Rue Jean Chiappe, 20090 Ajaccio. Immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 31/12/2019, il a été constituée une SAS dénommée :

FINEGIS SUD

Siège social : Lieu-dit Favagiolo, 20167 Sarrola-Carcopino
Capital : 1000 €

Objet social : Société d'expertise comptable
Président : M. SALLEI David demeurant Hameau Accelasca, 20166 Pietrosella élu pour une durée illimitée
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessible ou les actions sont cessible avec l'accord du président de la société aux tiers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/10/2019, il a été constitué une SASU dénommée :

DREAM'S CAR

Siège social : résidence playa del oro, lot 4, favo conca, 20135 Conca
Capital : 200 €

Objet : Achat et revente véhicules automobiles et toute activité s'y afférant
Président : M. SAINATI Luca résidence playa del oro, lot 4, favo conca, 20135 Conca
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/01/2020, à Bastia, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique dénommée :

Dénomination sociale :

CABINET CASANOVA

Capital social : 500 €

Siège social : Avenue Sampiero Corso, Centre Commercial Le Polygone, Résidence Morgane, 20600 Bastia

Objet : Exercice de la profession d'expertise-comptable

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : Mme CASANOVA Clara, demeurant 3 Rue du Général Fiorella, 20000 Ajaccio.

Le gérant,

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : SCIERIE SUD CORSE
SIEGE SOCIAL : Rond-Point de Lecci, RN 198, 20137 Porto-Vecchio
OBJET :

- Le sciage, le rabotage et le façonnage, le traitement et le séchage du bois, les bois tranchés, déroulés ou dédossés la fabrication de traverses en bois pour voies ferrées,

la fabrication de lames pour parquets non assemblées, la fabrication de laine (paille) de bois, de farine de bois, de bois en plaquettes ou en particules.

- La production de bois brut pour les industries forestières de transformation, la production de bois utilisé sous une forme brute, comme le bois de mine, les pieux de clôtures et les poteaux électriques, la production de bois à des fins énergétiques,

la production de résidu de l'exploitation forestière à des fins énergétiques, la fabrication de charbon de bois en forêt, en utilisant des méthodes traditionnelles, L'achat et vente de bois et tous produits dérivés : l'achat et la vente d'articles de quincaillerie. L'achat et la vente de tous matériaux de construction.

La fabrication de charpentes, de murs à ossatures bois et de tous autres assemblages pouvant entrer ou non dans la construction.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 10.000 euros

PRESIDENCE : Monsieur ISONI Nicolo demeurant Route de Benciugnu - TRINITE - 20137 Porto-Vecchio
CESSION DE PARTS : Agrément de la Majorité des associés

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 novembre 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FISAB

Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : Bacca - 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

Objet : L'acquisition, la construction, la mise en location de biens immobiliers, la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, édification, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales. L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments ou d'immeubles à usage commercial et d'habitation, Eventuellement, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle. Et, plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus désigné, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Capital social 1000 euros

Durée : 99 ans

Gérant : Bernardet Philippe demeurant Bacca, 20144 Sainte-Lucie de Porto-vecchio

Immatriculé RCS Ajaccio

Pour avis,

AUX DELICES SUCRES

Société par Actions Simplifiée

Capital : 10.000 €uros

Siège social : Route de Mezzavia

20167 Mezzavia (Corse-du-Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/12/2019, il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

AUX DELICES SUCRES

Siège social : Route de Mezzavia -

20167 Mezzavia

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital : 10.000 Euros

Objet social : La fabrication et la vente de produits de pâtisserie artisanale, la revente de viennoiseries et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Président : Monsieur Jean-Christian, César, Joseph, Sampiero PADOVANI demeurant à AJACCIO [20000] - 1, rue Baillon Choc - Bât B, nommé pour une durée indéterminée. Directeur Général : Monsieur Cyrille, Joseph VERO domicilié Rue Vincent de Moro Gafferi - Résidence les Primevères Bât C2 - 20090 AJACCIO, nommé pour une durée indéterminée. Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 1/11/2019 a été créée la SASU ANEDDA au capital de 1000 euros pour une durée de 99 ans dont l'objet social est la prise de participation financière dans d'autres sociétés

Le siège social a été fixé chez Adrian Anedda, Chemin du Cacau, Route d'Arca, Quartier Campicicoli, 20137 Porto-Vecchio.

La SASU est présidée par Adrian ANEDDA, Route d'Arca, 20137 Porto-Vecchio pour une durée indéterminée. Les décisions sont prises en AGE à la majorité des 3/4 et en AGO à la majorité simple. Les modifications de la clause d'agrément sont prises à l'unanimité. L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

La société sera immatriculée au Greffe du TC d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. à Brando en date du 19 décembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MELIKA

Forme : SAS

Capital : 200 euros

Siège social : Brando 20222

Objet : Vente articles de fêtes

Durée : 99 ans

Président : Dolfi Erika, demeurant : Residence E Luce, 20222 Brando

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 16 décembre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Fibrepro2B,

SIEGE SOCIAL : Rue Albert Decaris, Les Aloes Bat E, AJACCIO [20000]

OBJET : Fibre optique, câblage de télécommunication, installation de réseaux complémentaires, câblage informatique dans tous locaux, achats et reventes de matériaux fibre optique, télécoms, câblage

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut

participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : Monsieur Pierre ROY, demeurant 32 boulevard Fred Scamaroni, AJACCIO [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis, le Président.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES

PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date a BORGIO du 20 décembre 2019 a été constituée la société «CAMPE QUI», SARL au capital de 60.000 euros, dont le siège est à BORGIO [20290] Groupe Ferrandi, Parc d'activité Purettonne, ayant pour objet : exploitation et gestion d'aires de stationnement et de services pour camping-cars, caravanes et véhicules. Messieurs Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra Poli, rte supérieure de Cardo, 20200 BASTIA, Gilbert FERRANDI demeurant Pietra Grossa, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO et Claude FERRANDI demeurant 984 rte supérieure de Cardo, 20200 BASTIA ont été désignés en qualité de co-gérants. La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/12/2019, il a été constitué une SARL dénommée :

L'ASSIETTE DU BERGER

Siège social : rue du Colonel Fieschi, Lieu-dit Vallerosa, 20130 Cargèse

Capital : 5.000 €

Objet : Négoce de produits alimentaires régionaux, restauration rapide

Gérant : Mme CAPODIMACCI Saveria, Route du Port Cargèse - 20130 Cargèse

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS SIEGE SOCIAL

N° 24

**REDLOOP CAPITAL
SARL au capital de 10.000 €**
Siège social : Eccica-Suarella
20117 Cauro
824 720 551 RCS Ajaccio

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9.12.2019, il a été décidé de transférer le siège social au 6 Villa Saint-Jacques, 75014 PARIS, et ce, à compter du 1.12.2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS d'Ajaccio et immatriculée au RCS de Paris.

N° 25

**VERINOV
SAS au capital de 1.000 €**
Siège social : Route de Sartène
Entrée du Village
20128 Grosseto-Prugna
RCS 818 582 363 Ajaccio

L'AGE du 20/12/2019 a décidé de transférer le siège social au 97, rue André Bruggerolle, 17160 MATHA, à compter du 01/01/2020. Radiation du RCS de AJACCIO et immatriculation au RCS de SAINTES.

N° 26

**ELECTRICITE
GENERALE BASTIAISE**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège : 40, rue César Campinchi
20200 Bastia
520562935 RCS de Bastia

Par décision du gérant du 28/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Strada di Santa Maria, Hameau de Casevechie, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO. Mention au RCS de Bastia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 27

L'ALIVU SARL
20253 Barbaggio
Au capital de 5000 euros
RCS Bastia : 753 987 767

EXTENSION OBJET SOCIAL

Suivant AGE en date du 11 décembre 2019, les associés de la Société L'ALIVU, ont décidé l'extension de son objet social qui devient comme suit :
Ancienne mention : Epicerie, petite restauration, restauration
Nouvelle mention : Epicerie, petite restauration, restauration, traiteur ambulancier ; Charcuterie, fruits et légumes, Préparations de plats cuisinés, de gâteaux, biscuits, pains, viennoiseries. Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

N° 28

CADEX
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.100.000 €
Siège social :
Centre Commercial Port Toga
CS 60001 - 20291 Bastia
538 846 585 RCS Bastia

Aux termes de décisions en date du 24/12/2019, l'Associé Unique a pris acte des démissions de Mme Marie-Françoise GIOVANNANGELI et de la société CORIN de leurs fonctions de Directeurs Généraux, à compter du 24/12/2019, et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement. Modifications seront faites au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 29

FINNACO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.326.000 euros
Siège social :
5, Boulevard Sampiero
20000 Ajaccio
532 194 222 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du 30 décembre 2019, de remplacer la dénomination sociale "FINNACO" par "NAVIS CUSTOS" et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, la Gérance.

N° 30

**S-C RENOVATION
DECORATION**
SASU au capital de 100 €
Siège social :
5, Rue de la Comtesse Walewska
20000 Ajaccio
878 462 878 RCS Ajaccio

Le 17/12/19, l'associé unique a : décidé d'étendre l'objet social à compter du 19/12/19. Nouvelles activités : Travaux de peinture intérieure et peinture plâtrerie, travaux de peinture extérieure, travaux de plâtrerie d'intérieur, travaux de revêtement des sols et des murs, travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, travaux de charpente, travaux de couverture par éléments, Installation d'eau et de gaz en tous locaux. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 31

BISTROTECA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : 4, avenue Jean Nicoli
20250 Corte
831 463 351 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 septembre 2019, il résulte que :
- Monsieur Gabriel ORI a démissionné de son mandat de Directeur Général à compter du 23 septembre 2019, il ne sera pas remplacé,
- Monsieur Nicolas ORI a démissionné de son mandat de Directeur Général à compter du 23 septembre 2019, il ne sera pas remplacé.

Pour avis, le Président.

N° 32


**Association d'avocats
Cabinet MCM
MUSCATELLI
CRETY - MERIDJEN**
13, Avenue du Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
Siret : 388 624 306 00030

Suivant assemblée générale des associés du 31 décembre 2019, il a été pris acte du retrait de Maître Bernard GIAN-SILY de l'association d'avocats Pierre-Paul MUSCATELLI - Claude CRETY - Antoine MERIDJEN - Bernard GIANSILY à effet au 1er janvier 2020, et la poursuite de ladite association qui prend la dénomination Cabinet MCM - MUSCATELLI - CRETY - MERIDJEN.

N° 33

SOFIGEC 20
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.45 €
Siège social : 4, rue Miot
20200 Bastia
322 556 572 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2019 :

Il a été décidé de régulariser les formalités légales afférentes à la fin des mandats (lors de AGOA du 19/10/1990) des commissaires aux comptes titulaire.
- Monsieur Alain BEAUD'HUIN et suppléant,
- Monsieur Daniel BENAÏT,
- et procéder à la suppression de leur mention sur l'extrait KBIS de la Sarl SOFIGEC 20.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
La gérance.

N° 34

SARL U TAVIGNANU
Au capital de 7500 €
Sise lieu-dit Mora Dell'onda
20137 Lecci
837745009 R.C.S. Ajaccio

Par AGE du 06/01/2020, et à compter de cette date, la SARL U TAVIGNANU modifie son objet social, par adjonction de nouvelles activités : Boulangerie-Pâtisserie. L'article n°2 des statuts a été modifié en conséquence.
Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 35

AVIS

Par assemblée du 23 décembre 2019, les associés de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE VIGNALE, groupement foncier agricole au capital de 1000 euros dont le siège est à GHISONACCIA (20240) Route de la Mer - Marina d'Erba Rossa (852 303 734 RCS BASTIA) ont décidé que la société aura désormais pour objet l'exercice de toute activité réputée agricole, l'administration de terres bâties ou non, de modifier la dénomination sociale qui s'énoncera « SOCIETE CIVILE AGRICOLE DE VIGNALE » et procéda à la refonte des statuts.

N° 36


**Sophie
CRESPIN-QUILICHINI,
François TAFANI
et Isabelle NOUGARET,**
Notaires
Associés d'une Société Civile
Professionnelle Titulaire
d'un Office Notarial
Société Civile Professionnelle
de Notaires Transformée
en Société par Actions Simplifiée
de Notaires
Au capital de 56.253,69 euros
Siège social : Porto-Vecchio
(20137) Route d'Arca
Résidence le Sampiero
R.C.S. Ajaccio 441 042 983

Le 19 décembre 2019, l'assemblée générale des associés a, avec effet à compter du 1er janvier 2020 :

[I] Transformé la société en société par actions simplifiée et adopté les statuts de la société sous sa nouvelle forme ;
[II] Modifié la dénomination sociale de la société pour adopter celle de « Sophie CRESPIN-QUILICHINI, François TAFANI et Isabelle NOUGARET, notaires associés » en remplacement de « Sophie CRESPIN-QUILICHINI, François TAFANI et Isabelle NOUGARET, notaires associés d'une société civile immobilière titulaire d'un office notarial »
[III] Constaté la cessation des fonctions de co-gérants de Maîtres Sophie CRESPIN-QUILICHINI, François TAFANI et Isabelle NOUGARET comme conséquence de la transformation de la société ;
[IV] et nommé Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI demeurant 181 Marina di Fiori 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de président de la société sous sa nouvelle forme.
Modification au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 37


AVIS DE MODIFICATIONS
AU MOULIN D'HADRIEN
SCEA au capital de 25.000 euros
dont le siège social est à FELICETO
(20225) - Lieu-dit CORNU GROSSU
Moulin du Reginu
502 905 110 RCS Bastia

Aux termes du procès verbal de l'AGE du 30 juin 2019 :

- l'objet sociale été étendu à l'activité de chambre d'Hôtes et à la location de meubles.

- il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 4.800.000 euros pour le porter de 25.000 euros à 4.825.000 euros par création de parts sociales nouvelles par compensation de créances en compte courant.

- il a été décidé de transformer la SCEA en SARL à compter du jour de ladite assemblée. Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau. A été nommée gérante, Madame France JOBERT demeurant LA GENEVRAYE (77690) - Domaine de Berville. Le dépôt légal sera effectué au GTC de BASTIA.

N° 38

DECA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 228.673,53 €
Siège social :
Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani
326 941 275 RCS Bastia

Aux termes de décisions en date du 24/12/2019, l'Associé Unique :

A pris acte de la démission de la société CAMA de ses fonctions de Président et des démissions de Mme Marie-Françoise GIOVANNANGELI et de la société CORIN de leurs fonctions de Directeurs Généraux, à compter du 24/12/2019, A nommé en qualité de Présidente, pour une durée indéterminée à compter du 24/12/2019, la société CORIN, société par actions simplifiée au capital de 21.905.184 €, dont le siège social est à BASTIA 20200, Centre Commercial Port Toga, identifiée au RCS de BASTIA sous le numéro 337 921 860, en remplacement de la société CAMA démissionnaire. Modifications seront faites au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 39

EMPIRE COWORK

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.825 Euros
Siège social : 'Suartello 2'
route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

Aux termes des décisions de l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 décembre 2019, il a été décidé de mettre un terme au mandat de directrice générale de Madame Félicia ROG-GIO-D'ORNANO à compter de ce jour ; monsieur Didier GAUTIER-FABIANI né le 26 mai 1967, demeurant « A Trova » à Alata [20167] est nommé aux fonctions de directeur général à compter du même jour pour une durée indéterminée.

Pour avis et mention,
Le président - Antony PERRINO.

**MODIFICATIONS
CAPITAL SOCIAL**

N° 40

**CORSE PLAISANCE
MAINTENANCE GRUTAGE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000,00 euros
Porté à 100.000,00 euros
Siège social : Route du Port
Immeubles les Voiles Blanches
20145 Sari-Solenzara
523582740 RCS Ajaccio

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2019, enregistré aux impôts d'AJACCIO le 26 décembre 2019 sous le numéro 2019 00045143, référence 2A04P31 2019 A 01932, il résulte que le capital social a été augmenté de 80.000,00 euros par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :
 Le capital social est fixé à vingt mille euros [20.000 euros].

* Nouvelle mention :
 Le capital social est fixé à Cent mille euros [100.000 euros].

Pour avis,
Le Président.

N° 41

GALIANI

EXPERTISE & AUDIT
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Immeuble Ivoire
Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
799 993 514 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associé unique du 27 décembre 2019 :

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de mille [1000] euros.
 Il est divisé en cent [100] parts sociales de dix [10] euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de cent mille [100.000] euros.
 Il est divisé en cent [100] parts sociales de mille [1000.00] euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique.
 Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 42

VASCA D'ORU

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Porté à 170.000,00 euros
Siège social : Espace Polma
Rond Point de Baléone
20167 Sarrola-Carcopino
849 158 316 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2019 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 150.000,00 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
 Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros [20.000 €].
 Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent soixante-dix mille euros [170.000 €].

Pour avis,
La Gérance.

N° 43

ALZITEDDA

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Porté à 202.000 euros
Siège social : Lieu-dit Alzitella
Petra Longa Salvini, 20146 Sotta
839 337 649 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2019 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 200.000 euros par apports en numéraire. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL :
 Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille [2000 euros].
 Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent deux mille euros [202.000 euros].

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 44

PRIM&A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 12.450.000 €
Porté à 17.450.000 €
Siège social : Bastia (20200)
9, Boulevard du Général de Gaulle
477 676 894 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Le 20 décembre 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de 5.000.000 € par l'émission de 100.000 actions de 50 € de valeur nominale chacune. La réalisation de ladite augmentation de capital a été constatée par le président le 27 décembre 2019 et le capital a été porté en conséquence à 17.450.000 €. La rédaction des statuts a été modifiée en conséquence.
 Dépôt légal RCS de BASTIA.

N° 45

MA.RI.KA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : La Maraninca
Lot 189, 20290 Lucciana
452 563 166 RCS Bastia

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2019 que le capital social a été augmenté de deux mille deux cent quarante euros [2.240 euros] par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :
 Capital social : 8000 euros
 * Nouvelle mention :
 Capital social : 10.240 euros

Pour avis, La Gérance.

N° 46

DIVABOX

Société par Actions Simplifiée
Capital : 44.000 Euros
Ramené à 43.200 Euros
Siège social : Le Ricanto
20090 Ajaccio
R.C.S. : Ajaccio B 301 242 772

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 décembre 2019, que le capital de la Société a été réduit de 800 Euros par voie de rachat et d'annulation de 20 actions. Le capital a ainsi été ramené de 44.000 Euros à 43.200 Euros. Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Présidence.

N° 47

A Marella

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €
Siège social : Fontana Marina
20220 L'île-Rousse
839 542 404 R.C.S. Bastia

Suivant décisions unanimes des associés en date du 26 décembre 2019, le capital social a été augmenté de 1.510.000 € pour être porté à 1.515.000 €, par voie d'apports en nature.
 Les articles 6 "APPORTS" et 7 "CAPITAL SOCIAL" ont été modifiés en conséquence.

N° 48

RUNDINELLA

Société Civile au capital de 49.924 €
Siège social : Lieu-dit Tramariccia
Route d'Ajaccio, 20260 Calvi
409 802 840 RCS Bastia

RÉDUCTION DE CAPITAL

Le 03 janvier 2020, par décisions unanime des associés, le capital social a été réduit de 12.483 € pour être ramené de 49.924 € à 37.441 €.
 Les articles 10 et 11 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 49

HOLDING I CESARI

SAS au capital de 2.000 €
Siège social : Route du Village
20290 Borgo
RCS 789 901 873 Bastia

L'AGE du 10/12/2019 a décidé de modifier le capital social pour le porter à 1.640€, à compter du 31/12/2019.
 Mention au RCS de BASTIA.

**AVIS DE CESSION
FDS DE COMMERCE**

N° 50

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle "Stéphane VOGLIMACCI, notaire associé", titulaire d'un Office Notarial à PROPRIANO [Corse du Sud] Résidence du Port, 2 Rue des pêcheurs, le 19 décembre 2019, enregistré à AJACCIO, le 24 décembre 2019, dossier 2019 45138 sous la référence 2A04P31 2019 N 674, a été cédé un fonds de commerce par : M. Claude Frédéric Christian GUTKNECHT, retraité, époux de Mme Maryse Irène Catherine PECOUL, demeurant à OLMETO [20113] route d'Ajaccio Gnetteri, né à NICE [06000], le 13 décembre 1937, A : La Société dénommée CORSE MARINE&ACCASTILLAGE, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à OLMETO [20113], quartier les Cannes, identifiée au SIREN sous le numéro 814907796 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Le fonds de commerce de "vente et entretien de bateaux et moteurs accessoires accastillages saisonnier" sis à OLMETO [20113], quartier Giettere, lui appartenant, connu sous le nom commercial "CORSE MARINE", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO [20000], sous le numéro 046312393, Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
 La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 100.000,00 EUR, s'appliquant aux éléments incorporels pour 60.770,00 EUR, au matériel pour 39.230,00 EUR.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Stéphane VOGLIMACCI, 2 Rue des Pêcheurs, 20110 PROPRIANO, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire.

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CASIMIRI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi, avec la participation de Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 2 janvier 2019, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Maria-Louisa ORSONI, pharmacien, demeurant à CARRY-LE-ROUET (13620) 10 avenue du Général Leclerc.

Née à AIX-EN-PROVENCE (13100), le 14 août 1950.

A : La Société dénommée MAQUIS ET MER, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à SARI-SOLENZARA (20145), Via Comandanti Poli, identifiée au SIREN sous le numéro 879326213 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Désignation du fonds : Le fonds de commerce d'hôtellerie, sis à SARI-SOLENZARA (20145), Lieu-dit Solenzara appartenant à Madame ORSONI Maria-Louisa, connu sous l'enseigne « HOTEL MAQUIS ET MER », et pour lequel elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 326 806 536, ce fonds comprenant :

* L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

* Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation.

* Les logiciels, les fichiers et données informatiques en lien avec l'exploitation

* Le site internet auquel est rattachée l'activité cédée.

* La marque MAQUIS ET MER, régulièrement enregistrée par décision de la direction de l'Institut National de la Propriété Industrielle du 28 mars 2015, sous le numéro 43 service hôteliers, et sous le numéro de dépôt 154 168 913.

* La licence de débit de boissons de 4ème catégorie.

* Une remorque de marque SOREL, type remorque 1, identifiée sous le numéro SXE1R195RDS001390

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,00 EUR),

- au matériel pour CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Charles SANTUCCI, notaire à AJACCIO (20000), 3 avenue Eugène Macchini où domicile a été élu à cet effet.



INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 9 décembre 2019, enregistré à AJACCIO, le 16 décembre 2019, 2019N00661, a été cédé un fonds de commerce de vente au détail de carburants et lubrifiants sis à 20153 GUI-TERA LES BAINS, par :

Monsieur Antoine Jacques CASAMARTA, Commerçant, demeurant à GUITERA-LES-BAINS (20153) Filippina.

Né à GUITERA-LES-BAINS (20153), le 3 février 1952.

Au profit de :

La Société dénommée COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DU TARAVO, Société par actions simplifiée au capital de 20000 €, dont le siège est à GUITERA-LES-BAINS (20153), lieu-dit les bains, identifiée au SIREN sous le numéro 844 008 862 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT MILLE EUROS (100.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR),

- au matériel pour VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

CHANGEMENT MATRIMONIAL



SCP " Virginie LESUEUR et Nicolas BERNARD Notaires associés à LORGUES (83510) 1, le Verger des Ferrages "

Aux termes d'un acte reçu par Me BERNARD, Notaire associé à LORGUES, le 27 décembre 2019, il a été constaté le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant par : Mr Francis José Louis PISELLA, retraité, né à NICE (06000) le 28 juillet 1946, et Madame Edith Marie AUGÉ, retraitée, son épouse, née à DRAGUIGNAN (83300) le 18 mai 1945, demeurant ensemble à LUMIO (20260) chemin de San Petru Scalejo. Mariés à la mairie de CALVI (20260) le 14 août 1965 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean FIORAVANTE, notaire à L'ILE-ROUSSE (20220), le 13 août 1965. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,
Me BERNARD.

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « François GRIMALDI, Sylvie MICHELI », titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Corse), Z.I de Migliacciario, le 27 décembre 2019, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial par :

Monsieur Charles Martial Claude GAUCHOT, retraité, époux de Madame Madeleine Antoinette SIMONI, retraitée, demeurant ensemble à BONIFACIO (20169) Chemin de la Madoggio.

Nés savoir :
Monsieur à DIGNE (04000) le 13 novembre 1934.

Madame à BONIFACIO (20169) le 16 septembre 1938. Mariés à la mairie de MARSEILLE (13000) le 2 décembre 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Maintien du régime de la communauté de biens meubles et acquêts avec apport des biens propres à la communauté, et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis et mention,
Me MICHELI, Notaire.

EXTRAIT DE JUGEMENT

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-1236

EXTRAIT

Par jugement du 09 décembre 2019, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

La Société Domaine d'Ostriconi M. Granier Stéphane, son gérant, ayant son siège social Maison Orabona, 20226 Novella

Forme : Société
Inscrite au RCS : 429 860 208 RCS Bastia

Activité : Exploitation de tous biens agricoles et agrotouristiques réalisation de tous travaux agricoles
Date de cessation des paiements : 9 décembre 2019

Juge Commissaire : Monsieur Huber, Juge Commissaire Titulaire et Mme Lanfranchi Otto Bruc, Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ,
17, Bd Paoli, 20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

N° RG : 19-1300

EXTRAIT

Par jugement du 09 décembre 2019, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SCI Isalex, dont la dirigeante est Mme Da Silva Cristos époux Soler, ayant son siège social Val de l'Olmo 20260 Lumio

Forme : SCI

Inscrite au RCS : N° Siren : 448 776 005
Activité : Location terrains et autres biens immobiliers

Date de cessation des paiements : 9 décembre 2019

Juge Commissaire : Mme Sbragia, Juge Commissaire Titulaire et M. Huber Juge Commissaire Suppléant

Mandataire Judiciaire :
SELARL BRMJ,
17, Bd Paoli, 20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !

infogreffre.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

N° RG : 02-2237

EXTRAIT

Par jugement du 09 décembre 2019, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif à l'égard de :

SCI Bella Vista, prise en la personne de son gérant en exercice ayant son siège social Immeuble Bella Vista, 20220 Algajola

Forme : SCI
Inscrite au RCS Ile-Rousse : 333 600 880 N° Gestion 85 D 5

Pour extrait : Le Greffier.

N° 58

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA****Chambre des Redressements
Judiciaires
Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005**

N° RG : 18-1212

EXTRAIT

Par jugement du 09 décembre 2019, le Tribunal prononce l'adoption d'un plan de Redressement par voie de continuation sur une période de 10 années à l'égard de :

Valérie Filippi, ayant son siège social Villa Jacknine, Quartier Giambelli 20200 Bastia (Haute-Corse)

Activité : Infirmière

Date de cessation des paiements : 10 décembre 2018

Juge Commissaire : Mme Sbragia, Juge Commissaire Titulaire et M. Huber Juge Commissaire Suppléant

Commissaire au Plan :

SELARL BRMJ,

17, Bd Paoli, 20200 Bastia

Pour extrait : Le Greffier.

N° 59

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE MARSEILLE**

Par jugement en date du 18/12/2019, le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé la Liquidation Judiciaire à l'égard de :

AWT Location
166, Boulevard de Plombières
13014 Marseille
RCS Marseille : 500 298 732
(2007/B/03506)
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia 2013/B/617

12, Quai des Martyrs, BP 122,
Immeuble Marevista, 20292 Bastia
Activité : Location courte, moyenne et longue durée de véhicules sans chauffeur, achat et vente de véhicules
Liquidateur : SAS Les Mandataires, Mission conduite par Me De Carrière Vincent, 50, rue Sylvabelle, (13006) Marseille.

N° 60

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE DOUAI**

Par jugement en date du 04/12/2019, le Tribunal de Commerce de Douai a prononcé la Conversion en Liquidation Judiciaire de :

Postre & Co [SAS]
12, Quai des Martyrs de la Libération
Immeuble Marevista, 2ème étage
20200 Bastia

RCS : 804 283 232
Avec établissement hors ressort immatriculés au RCS de :

- Valenciennes

- Lille Métropole

- Arras

Et a nommé en qualité de Liquidateur Judiciaire :

SELARL Yvon PERIN
Jean Philippe BORKOWIAK,
prise en la personne
de Maître Jean-Philippe BORKOWIAK,
100, rue Pierre Dubois
59500 Douai

Fait à Douai, le 05/12/2019.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 61

**CARDONA-PRAT
Société Civile de Moyens
En liquidation****Au capital de 1000 euros
Siège social :****25, boulevard Dominique Paoli
20090 Ajaccio (Corse)
798 023 883 RCS Ajaccio****AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2019, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 octobre 2019 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommée comme liquidatrice :

- Madame Aurore PRAT, demeurant à AJACCIO [20090] 25 boulevard Dominique Paoli, à qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO [20090] 25 boulevard Dominique Paoli.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 62

**CARDONA-PRAT
Société Civile de Moyens
En liquidation****Au capital de 1000 euros
Siège social :****25, boulevard Dominique Paoli
20090 Ajaccio (Corse)
798 023 883 RCS Ajaccio****AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

- L'assemblée générale des associés du 8 novembre 2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 63

**BELROBI ILE-ROUSSE
Société à Responsabilité Limitée
En cours de liquidation****Au capital de 3.048,98 €
Siège social : Route de Calvi****20220 Ile-Rousse
323 682 906 R.C.S. Bastia**

Aux termes du procès-verbal du 20 décembre 2019, l'assemblée générale ordinaire a :

- approuvé les comptes de liquidation, - donné quitus aux co-liquidateurs, Emile Martinetti et Jean Milani, et les a déchargés de leur mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de cette date. Mention sera faite au RCS : Bastia

N° 64

**SARL GALAS
JEAN-FRANCOIS****Société à Responsabilité Limitée
En liquidation****Au capital de 1000 euros****Siège social : Résidence La Palmeraie
20145 Sari-Solenzara (Corse)
809 746 043 RCS Ajaccio****AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2019 suivie de sa mise amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Jean-François GALAS, demeurant à Rognonas - 13870 - 2 Allée des Aubépines, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Sari-Solenzara [20145 Corse] Résidence La Palmeraie.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 65

YOANN**Société à Responsabilité Limitée
En liquidation****Au capital de 100 euros****Siège social : 3, Place Paoli
20250 Corte (Corse)
789 632 775 RCS Bastia****AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

- L'assemblée générale par une décision en date du 15 décembre 2019, après avoir entendu le rapport de Monsieur YOANN PEREZ, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 66

AVIS

Le 01.09.2019, l'AGE de la SARL ARBURI SERVICES, Lutina, 20237 Poggio Marinaccio, capital 1000€, RCS Bastia 483 017 000, décide la dissolution anticipée de la société à compter du 11.11.2019, est nommé liquidateur Jean Mathieu Campana sis Lutina, 20237 Poggio Marinaccio et fixe le siège de la liquidation à l'adresse du siège. RCS Bastia.

N° 67

AVIS

Le 11.11.2019, l'AGE de la SARL ARBURI SERVICES, Lutina, 20237 Poggio Marinaccio, capital 1000€, RCS Bastia 483 017 000, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 11.11.2019. rad Bastia.

N° 68

SARL GAMBOTTI**Capital social : 1.000 euros
Ceccia, 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 751 175 506**

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2019, la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2019 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. GAMBOTTI Thomas, demeurant à CECCIA, 20137 PORTO-VECCHIO et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à CECCIA, 20137 PORTO-VECCHIO qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis et mention,
Le liquidateur.**CHANGEMENT
DE NOM**

N° 69

AVIS

Mme TERRAZZONI Laetitia, Michèle, Danièle, née le 25/02/1983 à 83200 TOULON, demeurant Rue colonel Fieschi, Radica, bat.B, 20130 CARGESE, agissant au nom de son enfant mineur, M SABELLE Baptiste, Christophe, Charles, né le 07/04/2014 à 20000 AJACCIO, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de TERRAZZONI.

**DEPOSEZ
vos annonces à :****al-informateurcorse@orange.fr**

N° 70

AVIS

Mme LETIZIA ROTGE Alta Vista, Lieudit Gabelle, 20117 CAURO, née le 24/10/1988 à THIONVILLE [57] dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : SANTA-RELLI (NOM DE SA MERE).

**POURSUITE DE
L'ACTIVITE SOCIALE**

N° 71

NAUSICAA GM**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.976,33 euros****Siège social :****Chez Mr Alain MIZAEAL****Lieu-dit Alzitone, 20240 Ghisonaccia
RCS Bastia B 388 382186**

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 72

COMMUNE D'AF A**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE****Enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal, sans indemnité d'une voie et ses réseaux aux lieux-dits chemin des vignes, fuata et pozzo macina**

2ème insertion,

Par arrêté du 03 décembre 2019 le maire d'AF A a décidé l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal, sans indemnité, d'une voie privée et ses réseaux aux lieux-dits chemin des vignes, fuata et pozzo macina.

Le siège de l'enquête publique se situe dans les locaux de la mairie d'AF A

Cette enquête publique se déroulera pendant 20 jours consécutifs,

* Du 30 décembre 2019 à 8h30 au 18 janvier 2020 à 11h 30

Monsieur COLONNA d'ISTRIA Raphaël, domiciliée à « Piuvanaccia - 20167 AP-PIETTO », est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public en mairie :

- le Lundi 30 décembre 2019, de 08 h30 à 11h30, en mairie,
- le Samedi 11 janvier 2020, de 08h30 à 11h30, en mairie,
- le Samedi 18 janvier 2020 de 08h30 à 11h30 en mairie.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre destiné à recevoir des observations, seront tenus à la disposition de la population durant l'enquête publique en mairie d'AF A du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et 14h à 16h.

Le public pourra également adresser ses observations au commissaire enquêteur par voie postale (Mairie d'AF A - 20167 AF A) ou par voie électronique afa.mairie@wanadoo.fr

Des informations relatives à l'objet de l'enquête publique peuvent être demandées à Monsieur le Maire d'AF A. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et des observations contenues dans le registre. En outre, l'ensemble du dossier est consultable sur le site web de la commune : www.mairie-afa.com

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose de 30 jours pour transmettre le rapport et les conclusions motivées à monsieur le Maire d'AF A. La décision de classement dans le domaine public communal interviendra, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie d'AF A pendant 1 an.

Le Maire,
Pascal MINICONI.

N° 73

VENTE SUR SURENCHERE**Au plus offrant et dernier enrichisseur devant le juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO**

Le MERCREDI 19 FEVRIER 2020 à 8 HEURES 30
au Tribunal de Grande Instance d' Ajaccio
Palais de Justice, 4 boulevard Masseria, 20000 Ajaccio

Les enchères ne peuvent être portées que par le Ministère d'un Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO

Désignation :

Il s'agit d'un immeuble situé dans le Département de la CORSE DU SUD sur la commune de PORTO-VECCHIO dans le lotissement dénommé MARINA DI FIORI le lot 272 cadastré section AL 144 et AL 324 sur lequel est édifié une importante villa sur deux niveaux d'une superficie de 350,89 m2 avec piscine. : le premier niveau.

[RDC] comprenant un hall d'entrée, un WC, un séjour, une cuisine, quatre chambres, trois salles d'eau avec WC, une salle de bains avec WC, une buanderie un dégagement et au second niveau (premier étage) un 2ème salon, une 5ème chambre avec salle d'eau et dégagement et un petit débarras.

Les parties extérieures sont arborées et un petit immeuble à usage d'abri de voiture y est édifié.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble pas destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception, ni réserve.

Mise à prix : 551.100,00 euros, outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente.

Consultation des conditions de vente de l'ensemble immobilier :

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, qui peut être consulté au cabinet de Maître Joseph SAVELLI Avocat au Barreau d'AJACCIO, de la SCP MORELLI MAUREL & AUTRES, Avocats au barreau d'AJACCIO ou auprès du Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

PROCHAINE PARUTION
ICN - 17/01/2020 - N°6804

N° 74

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO****PREMIER AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n° ar-301219-251 en date du 30 décembre 2019, le Maire de la Commune de Ville-di- Pietrabugno a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 25 septembre 2008, modifié les 19 septembre 2011, 21 mars 2013, 19 décembre 2014 et 19 juin 2015.

Cette modification a été engagée afin de procéder à l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme opposable aux autorisations d'occupation des sols et notamment de rectifier quelques erreurs matérielles, éclaircir certains points réglementaires, procéder à des mises à jour et d'une manière générale permettre une meilleure compréhension du document tels que précisés dans la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2015. Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune de Ville-di-Pietrabugno sera saisi pour l'approbation de la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Madame Carole SAVELLI en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Ville-di-Pietrabugno, hameau de Guaitella, pendant une période de 30 jours, du lundi 3 février 2020 à partir de 09h00 jusqu'au mardi 3 mars 2020 inclus à 17h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 hormis les mardis matin et vendredis après-midi.

La commissaire enquêteur recevra en mairie aux jours et heures suivants :

Jours de permanence en mairie - Hameau de Guaitella	Heures
Le lundi 3 février 2020 (ouverture)	de 09h00 à 12h00
Le vendredi 14 février 2020	de 09h00 à 12h00
Le jeudi 20 février 2020	de 09h00 à 12h00
Le mardi 3 mars 2020 (clôture)	de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est composé :

- du projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme c'est-à-dire du rapport de présentation, du règlement, des documents graphiques, du lexique, de la liste des emplacements réservés, des pièces annexes... ;
- du recueil des avis émis par les personnes publiques associées ;
- du registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par Madame la commissaire enquêteur.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en courrier RAR à Madame la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - A l'attention de Madame la commissaire enquêteur - (enquête publique sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme) - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Le dossier d'enquête sera également consultable et téléchargeable durant le déroulement de l'enquête publique sur le site informatique dédié ci-après, lequel met aussi à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé sur lequel le public peut déposer ses observations pendant la durée de l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1869>.

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'organisation et au déroulement de l'enquête publique pourront être sollicitées auprès de Monsieur Michel FALCONETTI (DGS) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou par téléphone au 04 95 32 88 32.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de Madame la commissaire enquêteur (transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête) seront tenus à disposition du public pendant un an à la mairie de Ville-di-Pietrabugno, consultables sur le site internet de la ville (<http://www.pietrabugno.com/>) et sur le site informatique dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/1869>.

HÔTEL NAPOLÉON AJACCIO

centre ville



HOTEL NAPOLEON

BP 28
4 RUE LORENZO VERO
20181 AJACCIO Cedex 1
Tél : 04 95 51 54 00
Fax : 04 95 21 80 40

info@hotelnapoleonajaccio.com
www.hotelnapoleonajaccio.com

l'hebdo
du vendredi

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE SUR ICN



04 95 32 04 40



04 95 32 02 38

N° 75



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 38-19

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA - BP 48 - 20620 BIGUGLIA

TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87

Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : ENTRETIEN ET MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE SUR LES EQUIPEMENTS : CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION DES DIFFERENTS BATIMENTS COMMUNAUX.

Type de marché : Marché de fournitures courantes et services passé sous forme de procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 [0,34€/min] du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : MAIRIE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres

- Valeur technique de l'offre : 60 %
- Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 27 décembre 2019

Date de remise des offres : Le 3 février 2020 à 12H00

DERNIERES MINUTES

N° 76

Cell Constraint & Cancer
SA au capital de 399.365 €
Siège social : Pôle de Suartello II
Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
511 620 890 RCS d'Ajaccio

En date du 06/12/2019, le CA a décidé de transférer le siège social au Centre Médical Madonuccia - avenue Docteur Noël Franchini - 20090 AJACCIO, à compter du 11/12/2019. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS d'AJACCIO.

N° 77

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Mathieu GIUDICELLI, exerçant la profession de Retraité, demeurant TALLONE, 20270 TALLONE, immatriculé au RCS de BASTIA 496 412 909 00012, à Madame Frédérique Jacqueline Marcelle ROL, sans profession, demeurant Résidence Mirion, 20270 ALERIA, immatriculé au RCS de BASTIA 815 286 174 00017 suivant acte sous seing privé en date à TALLONE du 20/11/2015, du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS RESTAURANT, situé à VILLAGE TALLONE connu sous le nom de : "BAR RESTAURANT CHEZ MATHIEU", a pris fin le 01/04/2019 par résiliation.

Pour unique avis

N° 78

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/12/2019 fait à TALLONE, Monsieur Mathieu GIUDICELLI, demeurant Village de Tallone, 20270 TALLONE immatriculé au RCS de BASTIA 496 412 909 00012, a confié à Monsieur Marc-Toussaint, demeurant lot E VALLE, 20270 TALLONE,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de DEBIT DE BOISSONS RESTAURANT situé à VILLAGE DE TALLONE, 20270 TALLONE. Pour une durée de 1 an - tacite reconduction ans à compter du 20/12/2019 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis,
 Signé Marc-Toussaint,
 Le locataire-gérant.

N° 79

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 21 décembre 2019.

La société GIOIA demeurant 4 Avenue Émile Sari, 20200 Bastia

A donné en location gérance :

À la SAS MELIKA sise à Brando 20222, un fonds de commerce de magasin, sise au 19 boulevard Paoli, 20200 Bastia pour une durée de 1 année à compter du 20 janvier 2020 renouvelable par tacite reconduction.

N° 80

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans L'informateur Corse du 13 décembre 2019, concernant la société CLIM+, demeurant Piazza di Foru, 20100 GIUNCHETO. Il y a lieu de lire "par acte ssp du 05/12/2019", et non pas "par acte ssp du 20/11/2019".

N° 81

SCM MEDICIA

Société Civile de Moyens
Au capital de 1.040 €
Siège : Chemin de Forcone
20200 Bastia
492299037 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 15/11/2019, il a été décidé de :

- Nommer Associé indéfiniment et solidairement responsable Mme ANZOLIN Brigitte 68 rue des alouettes, 20620 BIGUGLIA en remplacement de CASANOVA VERONIQUE démissionnaire.

- Nommer Associé indéfiniment et solidairement responsable Mme ANZOLIN Brigitte 68 rue des alouettes, 20620 BIGUGLIA en remplacement de ENGEL ELISE démissionnaire.

- Nommer Associé indéfiniment et solidairement responsable Mme FRAYSSINET Mandy 5012 rte des marines de borgo, 20290 BORGIO en remplacement de PIETRI PATRICIA démissionnaire.

- Prendre acte du départ du Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable PIETRI PATRICIA démissionnaire.

Mention au RCS de Bastia.

N° 82

SCI COTE SUD

Société Civile
Au capital de 762.25 euros
Siège social : Poggio-Marinaccio
20237 La Porta
402 858 641 Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 septembre 2019, le capital social a été réduit de 228.25 euros pour le porter de 762.25 euros à 534 euros par voie de rachat et d'annulation de 15 parts sociales appartenant à un associé.

L'article 8 Capital social des statuts a été modifiés en conséquence :

- Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 762.25 euros divisé en 50 parts sociales.

- Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 534 euros divisé en 35 parts sociales.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

N° 83

SERVICE REPARATION MAINTENANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 14.000.00 €
Siège social : Lieu-dit FAVALE
Route de l'Eglise, Bottaccina
20129 Bastelicaccia
532 993 730 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2019 :

- Madame GRISSETTI Adeline, demeurant à AJACCIO [Corse] Lieu-dit FAVALE à 20129 BASTELICACCIA a été nommée gérante de la société en remplacement de Monsieur Jean Michel GRISSETTI sans limitation de durée.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
 La gérance.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
 Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

04 95 32 04 40



2020 SERA
LIBÉRÉE DÉLIVRÉE
DES TRAITRES ET CORROMPUS
VIVE LES RÉSISTANTS
L'HUMAIN DE VIVANT
UNIS POUR LA VICTOIRE

DOUZE QUESTIONS POUR 2020

Voilà une année qui a démarré sur les chapeaux de roues, avec l'affaire Gabriel Matzneff en France, l'évasion spectaculaire et rocambolesque du Japon de Carlos Ghosn, ancien patron de Renault-Nissan, et les frappes américaines qui ont tué en Irak, sur ordre du président Donald Trump, le général iranien Qassem Soleimani, héros national.

Comme chaque année, il est évidemment impossible de faire des prévisions pour les douze mois qui viennent.

Nous avons donc choisi de recenser douze questions pour en savoir un peu plus sur l'année qui commence, sur des sujets graves, tragiques ou plus légers.

Par Béatrice HOUCARD



1/ La réforme des retraites sera-t-elle adoptée?

La crise sociale a débuté le 5 décembre 2019 et perdure. Même si elle n'a pas les mêmes conséquences dans toute la France: l'Île-de-France souffre de la grève de la RATP qui oblige certains à faire trois ou quatre heures de transport par jour pour parvenir à aller travailler [tout le monde ne peut pas faire du télétravail!] En province, en dehors des problèmes de train avec la grève SNCF, la vie est tout de même rendue moins compliquée.

Au milieu de cette grève à la durée record, mais qui est loin d'être une grève générale, le gouvernement tient le cap tout en multipliant les concessions: aux danseurs de l'Opéra de Paris [qui partent à la retraite à 42 ans], aux policiers, aux enseignants, aux pilotes, hôtesses et stewards ou aux routiers. Une manière comme une autre de détricoter une réforme qui devait instaurer un régime «universel» en apportant déjà à celui-ci de nombreuses exceptions.

Les discussions doivent reprendre avec les syndicats en ce début de janvier, mais une nouvelle journée d'action est programmée pour le 9 et des manifestations pour le 11. Le projet de loi devrait être présenté au conseil des ministres du 24 janvier, et non le 22 comme prévu initialement. La discussion parlementaire prévoit une discussion en première lecture avant les élections municipales.

Lors de ses vœux aux Français, le 31 décembre 2019, le président Emmanuel Macron a demandé au gouvernement d'Edouard Philippe de trouver «un compromis» avec les syndicats, tout en réaffirmant: «*La réforme des retraites sera menée à son terme. Parce qu'il s'agit d'un projet de justice et de progrès social, parce qu'il assure l'universalité. Il s'agit de faire en sorte qu'un euro de cotisation reversée ouvre les mêmes droits pour tous dès la première heure de travail.*»

Cet exercice des vœux a offert le même spectacle que d'habitude, avec [premier acte] des médias qui croient savoir «*ce que le président de la République va dire*»; puis [deuxième acte] un président qui se frotte à cet exercice ô combien traditionnel et contraint, et qui laisse peu de place aux annonces-choc; enfin [troisième acte] des responsables politiques d'opposition qui jurent que le chef de l'Etat n'a «*rien dit*» et s'en offusquent. Un peu de patience: le 31 décembre 2020, alors qu'il aura bien fallu sortir de la crise d'une manière ou d'une autre [en abandonnant ou pas l'âge-pivot de 64 ans?] le cérémonial des vœux présidentiels donnera lieu aux mêmes ballets.



2/ Faut-il attendre un big-bang des élections municipales?

Photo Agence MaxPPP • Christophe Morin

On votera les 15 et 22 mars pour élire les conseils municipaux, qui choisiront eux-mêmes les maires dans les quelque 34 800 communes de France (avec les regroupements et les « communes nouvelles », leur nombre décroît sensiblement chaque année). Il y a fort à parier que l'analyse des résultats sera hasardeuse et que, plus encore que d'habitude, tout le monde estimera avoir gagné.

Depuis une quarantaine d'années, le résultat des municipales dans les grandes villes indiquait clairement les flux et les reflux de la droite et de la gauche. Avec par exemple une nette victoire de la gauche en 1977, annonçant l'élection de François Mitterrand quatre ans plus tard ; celle de la droite en 1983, pendant le premier septennat d'un Mitterrand désavoué. En 2001, en pleine cohabitation avec Jacques Chirac à l'Elysée et le socialiste Lionel Jospin à Matignon, la droite l'emporte dans un maximum de villes mais perd Paris et Lyon. En 2009, Nicolas Sarkozy étant président, la gauche fait une nouvelle percée. Mais en 2014, François Hollande à l'Elysée, la droite reprend l'avantage et la gauche perd 121 villes de plus de 15 000 habitants. La droite dirige actuellement une majorité des villes de plus de 10 000 habitants : 572 contre 349 à la gauche, tandis que le Front national a gagné pour la première fois en 2014 dans quatorze villes.

En 2020, le positionnement du parti présidentiel, la République en marche, rendra difficile les analyses au soir du scrutin, puisqu'il soutient parfois la droite et parfois la gauche, partant aussi parfois sous ses propres couleurs. A Nice (mairie sortant : Christian Estrosi) et Toulouse (mairie sortant : Jean-Luc Moudenc), la République en marche soutient les équipes sortantes, comme Les Républicains. A Auxerre, elle soutient le maire socialiste Guy Ferez, comme au Creusot David Marti. Difficile de s'y retrouver pour les électeurs.

Faute de troupes numériquement suffisantes sur le terrain, faute d'expérience aussi et empêtrée dans de nombreuses candidatures dissidentes, la République en marche semble parfois bien embêtée par ces municipales. Ainsi a-t-elle pour l'instant omis de citer des communes de Corse dans la liste des investitures tenue à jour sur son site internet. Ainsi se garde-t-elle bien de présenter une liste à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) où a été élu dès le 1^{er} tour, en 2014, Steeve Briois, du Rassemblement national. C'est là, dans la circonscription législative de Marine Le Pen, que le RN enregistre depuis plusieurs années ses plus forts scores. Comme Steeve Briois, la plupart des maires élus en 2014 avec l'étiquette FN, de David Rachline à Fréjus (Var) à Julien Sanchez à Beaucaire (Gard) ou soutenus par le FN, comme Robert Ménard à Béziers (Hérault) devraient être réélus en mars. Pour le parti de Marine Le Pen, le défi sera de conquérir de nouvelles villes. Le test, ce sera Perpignan, où se présente Louis Aliot, député des Pyrénées-Orientales. Sa victoire constituerait pour le RN la première conquête d'une ville de plus de 100 000 habitants depuis Toulon en 1995.

C'est à Paris que La République en marche jouera le plus gros : son candidat, Benjamin Griveaux, peine à imprimer sa marque et doit faire face à un dissident, Cédric Villani. Face à la maire sortante socialiste Anne Hidalgo, à la candidate LR Rachida Dati, et au candidat écolo David Belliard dans une ville qui a beaucoup voté écologiste aux Européennes, une boule de cristal ne suffirait pas aujourd'hui à oser un pronostic pertinent.

On regardera de près les deux autres très grandes villes de France : à Marseille se joue la succession de Jean-Claude Gaudin, élu depuis 1995 et qui quitte le navire après un dernier mandat très difficile et terni par le drame de la rue d'Aubagne. Il a intronisé pour tenter de prendre sa succession Martine Vassal, présidente (LR) du conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Mais les électeurs auront le choix entre de nombreux candidats, de l'ex-socialiste Samia Ghali à Yvon Berland pour La République et Marche et Stéphane Ravier, qui fut élu maire de secteur en 2014 avant de devenir sénateur, avec l'étiquette du Front puis du Rassemblement national.

A Lyon, ville pour laquelle Gérard Collomb avait préféré démissionner du gouvernement en octobre 2018, la bataille sera d'autant plus compliquée que le maire sortant et ex-ministre de l'Intérieur se présente pour diriger la métropole. Les querelles locales pèseront lourd face au candidat de LR, Etienne Blanc.

Dans d'autres villes, on surveillera l'évolution du vote écologiste : à Grenoble, connue pour de fréquentes alternances municipales, le maire écolo Eric Piolle se représente. A Rouen, ville marquée par l'affaire Lubrizol, une percée des écologistes n'est pas à exclure.

On regardera aussi de très près le niveau de l'abstention. Traditionnellement, depuis 1959, la participation était très forte aux élections municipales, au-dessus de 70%, avec un pic à 79% en 1983. Depuis, la chute est lente et semble inexorable, allant de pair avec le désamour des citoyens envers la politique et la dévaluation souvent injuste de l'image des élus : en 2014, il n'y avait eu que 63,6% de votants au 1^{er} tour et 62,1% au second. Des chiffres inquiétants s'ils devaient être confirmés en mars.

Enfin, puisqu'on a encore un peu la tête en 2019, on vivra les premières élections municipales sans Jacques Chirac, maire de Paris de 1977 à 1995, en ces temps lointains où l'on pouvait être en même temps maire de la capitale et député de la Corrèze, maire de Paris et Premier ministre et même parfois en prime président du conseil général. Disparu le 26 septembre 2019, Jacques Chirac a bien vu partir avec lui toute une époque.



3/ Où en est la reconstruction de Notre-Dame?

C'est peut-être l'événement qui a le plus marqué les Français [et pas seulement les Français] en 2019 : le 15 avril, un incendie ravageait une partie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. La catastrophe [sans victime, heureusement] se hisse dans le Top 3 des recherches sur Google en 2019 [plus de 351.000 par mois en France] et au premier rang mondial pour les messages sur Twitter!

Croyants ou athées, Parisiens ou provinciaux, tous ont partagé une immense émotion et même des larmes lorsque la flèche de Notre-Dame est tombée. On a vu se mêler en vrac les fantômes du couronnement de Napoléon et du Te Deum de 1918, les souvenirs du Magnificat d'août 1944, des hommages au général de Gaulle et à François Mitterrand mais aussi la marque de Victor Hugo, la littérature donnant plus tard naissance à des films et à un dessin animé. Chacun, selon son âge, sa culture et ses croyances, portait ce jour-là en lui un petit morceau de Notre-Dame.

Maintenant, il faut reconstruire et faire en sorte que l'engagement d'Emmanuel Macron d'avoir fini en cinq ans puisse être tenu. Une date est même avancée : le 16 avril 2024, il doit y avoir un Te Deum à Notre-Dame de Paris. Mais la route est longue et l'année la plus cruciale, c'est 2020. Alors qu'une grue géante a été installée au-dessus de l'échafaudage [celui-là même où le feu avait pris de manière accidentelle], l'édifice est « toujours en état de péril ». Le général Jean-Louis Georgelin, président de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale, l'a confirmé le 5 janvier au Grand rendez-vous Europe 1/ C News/ Les Echos : « Vous ne me ferez pas dire que la voûte est sauvée et qu'elle ne s'effondrera pas », même s'il ajoute que le risque lui semble mince. Ce n'est qu'ensuite, lorsque la voûte sera confortée, que les travaux de reconstruction à proprement parler commenceront. C'est aussi à ce moment-là que sera prise la décision que tout le monde attend : Notre-Dame et notamment sa flèche seront-elles reconstruites à l'identique ? Il va falloir être encore patient pour le savoir.

L'élan de générosité né après l'incendie s'est traduit par 922 millions d'euros de promesses de dons, dont près de 500 millions ont été recueillis. Une somme d'environ 85 millions a déjà été dépensée pour la consolidation de l'édifice.

Face aux rumeurs laissant entendre dans la presse anglo-saxonne que Notre-Dame ne rouvrirait jamais ses portes à cause du plomb qui s'est déversé un peu partout [y compris dans les tuyaux de l'orgue, miraculeusement épargné par l'incendie], le général Georgelin est formel : « Je n'ai aucun doute sur le fait que Notre-Dame rouvrira. Nous ferons tout pour que tout se fasse dans le délai indiqué. »

4/ Faut-il toujours craindre la menace terroriste?

La réponse n'a pas été longue à tomber, hélas, avec l'attaque au couteau dont ont été victimes quatre personnes à Villejuif (Val-de-Marne) le 3 janvier. Un homme de 56 ans, qui protégeait son épouse, a été tué. Deux femmes ont été blessées. L'agresseur a été tué par la police. Agé de 25 ans, celui-ci s'était converti à l'islam en 2017 puis radicalisé, tout en souffrant de «*troubles psychiatriques importants*». Hospitalisé en psychiatrie à plusieurs reprises à la demande de sa famille, il était sorti de l'hôpital en mai 2019. Précision qui fait froid dans le dos: dans sa route meurtrière, il semble que l'assassin ait d'abord épargné un passant qui a pu lui réciter une prière en arabe. Comme lors du meurtre de quatre policiers à la Préfecture de police de Paris le 3 octobre 2019, un début de polémique est apparu parce que les enquêteurs tardaient à qualifier l'acte de «terroriste», évoquant d'abord «l'acte d'un déséquilibré». Comme souvent, l'un n'excluait pas l'autre. Cinq ans après les attentats de *Charlie* et de l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, le 9 janvier 2015, la menace terroriste islamique reste entière.



5/ Donald Trump sera-t-il empêché ou réélu?

Le président américain, qui donne rarement dans la demi-mesure, a frappé fort et au sens propre du terme: c'est lui qui a donné le 3 janvier l'ordre d'éliminer, en Irak, le général iranien Qassem Soleimani, considéré dans son pays comme un véritable héros pour avoir, en 2014, stoppé l'avancée de Daech. Selon Donald Trump, les Etats-Unis n'avaient pas le choix. Le secrétaire d'État américain Mike Pompeo, avance que le général Soleimani, chef des forces spéciales des «Gardiens de la révolution», préparait une «*action d'envergure*» menaçant des «*centaines de vies américaines*». Selon Joe Biden, vice-président de Barack Obama et candidat démocrate à la prochaine échéance, Donald Trump a ainsi lancé «*un bâton de dynamite dans la poudrière*».

Problème: Trump a agi quasi seul et les conséquences peuvent être redoutables. L'Iran annonce une réplique militaire et ne se sent plus lié par l'accord qui l'empêchait de développer l'arme nucléaire. En réplique, Donald Trump lance une liste de 52 cibles [comme le nombre des otages américains à l'ambassade US de Téhéran pendant 444 jours à la fin des années 1970]. Ce sont des cibles militaires mais on y trouverait aussi des sites historiques et culturels.

De l'avis des spécialistes, Donald Trump ne veut pas la guerre mais montrer ses muscles et sa force. C'est un jeu dangereux qui pourrait entraîner avec lui les alliés des Etats-Unis, dont la France. Mais Trump a surtout une autre idée en tête: être réélu le 3 novembre. De bons résultats économiques et une Amérique profonde toujours sensible à son discours et à sa personnalité peuvent lui garantir une réélection pour un second mandat de quatre ans.

D'ici là, outre une éventuelle crise internationale, il y aura l'avancée de la procédure d'«*impeachment*» contre le président des Etats-Unis. Mis en accusation le 18 décembre par la Chambre des représentants, où les démocrates sont majoritaires, pour «abus de pouvoir et entrave à la bonne marche du Congrès», Donald Trump doit être jugé par le Sénat. Mais là, ce sont les républicains qui sont majoritaires et la procédure ne devrait donc pas aboutir. A quelques mois de l'élection présidentielle, elle fera tout de même désordre pour le président sortant, qui pourrait être sauvé en novembre par la difficulté des démocrates à trouver un candidat crédible à l'issue de la procédure des primaires, qui se dérouleront entre le 3 février [Iowa] et le 16 juin [Washington D.C].



Photo Agence MaxPPP • PA Wire/PA Images

6/ Le Brexit aura-t-il vraiment lieu ?

C'est pour le 31 janvier. Depuis le référendum le 23 juin 2016, que d'atermoiements, de doutes, de discussions, de négociations ! Trois dates, fixées pour 2019, avaient été tour à tour annulées : 29 mars, 12 avril et 31 octobre.

Mais le cap a été tenu et la nette victoire électorale du conservateur Boris Johnson aux élections du 12 décembre, en confirmant le vote en faveur du Brexit, a mis fin aux espoirs des uns et aux craintes des autres. Dès le 1er février, ce sera la fin de la libre circulation des personnes entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne. De nouvelles discussions commenceront, cette fois pour mettre en place des accords commerciaux entre la Grande-Bretagne, l'Union européenne et le reste du monde. Pourrait aussi se poser pour Boris Johnson la question de l'indépendance de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord. Mais les Anglais ont de la ressource et trouvent toujours moyen de se sortir de toutes les situations. Il suffit de regarder la série *The Crown* pour s'en convaincre...

7/ Les sportifs français brilleront-ils en 2020 ?

Les occasions de regarder du sport à la télévision, sur les terrains, les routes et les stades, ne vont pas manquer : d'abord avec l'euro de football, qui ne se disputera pas dans un seul pays mais dans douze villes européennes (Amsterdam, Munich, Bucarest, Budapest, Bakou, Saint-Petersbourg, Bilbao, Rome, Dublin, Glasgow, Copenhague et Londres, où aura lieu la finale dans le stade de Wembley). Puis le Tour de France, qui s'élancera de Nice le 27 juin. A peine le maillot jaune salué sur les Champs-Élysées à Paris le 19 juillet, on pourra se tourner vers les Jeux olympiques de Tokyo, du 24 juillet au 9 août.

En football, l'équipe de France, victorieuse de la Coupe du monde en 2018, tentera le doublé avec Antoine Griezmann et Kylian Mbappé comme l'avaient réussi en 1998 et 2000 Zinedine Zidane et Didier Deschamps, aujourd'hui entraîneur multi primé.

Sur les routes du Tour, que l'édition 2019 a réenchante après des éditions plutôt ennuyeuses, on attendra beaucoup des Français. D'abord de Julian Alaphilippe [deux victoires d'étapes et 14 jours en jaune en 2019] pour animer la course, gagner des étapes, courir après le maillot à pois du meilleur grimpeur, faire éclater un peu partout son immense panache. Pour la victoire, c'est Thibaut Pinot qui aura les faveurs des pronostiqueurs français, Romain Bardet se réservant pour le seul Tour d'Italie. Dans les grands Tours, Pinot a toujours ou presque raté la dernière semaine. Pour lui, c'est en 2020 ou sans doute jamais, dans un Tour qui, au cours de l'étape Chauvigny-Sarran, rendra deux hommages : l'un à Raymond Poulidor, décédé le 16 novembre dernier, en traversant sa commune de St Léonard de Noblat, dont il était une sorte de maire de cœur ; l'autre à Jacques Chirac, l'arrivée se faisant sur les terres corréziennes de l'ancien président de la République. Ce 9 juillet sera une journée de nostalgie sur la route de la Grande Boucle.

Enfin, les JO, avec un record à battre : celui des 43 médailles françaises des Jeux de Pékin en 2008 [et 42 à Rio en 2016]. Comme toujours, l'escrime, le cyclisme sur piste, l'aviron et le judo seront probablement des pourvoyeurs de médailles françaises. On attendra beaucoup de l'athlétisme, avec notamment le décathlonien Kevin Mayer, et de la natation avec le retour à la compétition de Florent Manaudou, médaillé d'or en 2012 et deux fois d'argent en 2016. Tout le monde aura surtout en tête, notamment les très jeunes athlètes, le rendez-vous fixé quatre ans plus tard, en 2024, pour les JO de Paris, cent ans après ceux de 1924. Le 9 août, 2020 Tokyo passera le relais et la flamme à Paris.



8/ La planète va-t-elle continuer de se réchauffer?

Il n'y a pas de raison que la tendance s'inverse et le spectacle des incendies en Australie (même si leurs causes ne sont pas seulement dues au réchauffement) donnent le frisson. Pendant que le discours catastrophiste et la peur de la fin du monde font leur chemin, notamment chez les plus jeunes, en raison notamment des discours de Greta Thunberg, des initiatives sont prises un peu partout et les ingénieurs, scientifiques, chercheurs en tout genre se mobilisent, preuve que le pire n'est peut-être pas certain. Sous l'influence des jeunes générations, il est d'ailleurs notable que les habitudes changent peu à peu, que ce soit pour prendre moins l'avion, trier ses déchets, mieux respecter la nature.

Sur un plan institutionnel, un certain nombre de grands rassemblements sont prévus en 2020, notamment la « Cop 15 Biodiversité » en Chine où théoriquement les Etats devraient s'engager en fin d'année pour les dix ans qui viennent. Le congrès mondial de « l'Union internationale pour la conservation de la nature » se tiendra également à Marseille du 11 au 19 juin, réunissant des milliers de personnes.

Les 150 Français qui planchent depuis octobre 2019 dans le cadre de la « Convention citoyenne pour le climat » rendront leurs conclusions et préconisations en avril, afin de « réduire d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans une logique de justice sociale ». Le président Emmanuel Macron, en annonçant la création de ladite Convention le 24 avril 2019, avait été formel : « *Ce qui sortira de cette Convention sera soumis sans filtre soit au vote du Parlement, soit à référendum, soit à application réglementaire directe* ». Il n'est pas interdit de s'interroger sur ce que signifie « sans filtre ». Ni de douter de l'organisation d'un référendum : même sur un sujet a priori consensuel, l'usage du référendum est toujours très risqué pour un président impopulaire...

9/ Quels seront les mots à la mode?

Voyons ceux de 2019, listés en fin d'année dans la presse: tweet, vapotage, streaming, foodporn, vegan, spoiler, genre, millenials, MeToo, coworking, uberisation, cyberharcèlement, écoresponsable... Dans son édition 2020, a noté *Le Figaro*, *le Petit Robert* a intégré dans ses 60.000 mots les petits nouveaux suivants: ochlocratie, infox, hygge, transphobie, hypersexualisation, reman, udon, cadeauer, amiteux. Si vous ne savez pas ce que certains d'entre eux signifient, n'hésitez pas... à ouvrir un dictionnaire.

En 2020, il y aura peut-être une expression-vedette, celle que lancent déjà à la figure des natifs des années 1945-65 les plus jeunes en les accusant d'avoir tout pris et de n'avoir rien donné ni transmis: «*Ok boomer!*». Ce qui signifie quelque chose comme: «*la ferme, vieux schnock*». Pas très sympathique et contre-productif, tant les conflits de générations sont détestables et inutiles, mais pas totalement dénué de motifs.

10/ Quelles séries regardera-t-on?

En attendant des nouveautés comme *Hollywood* [en mai sur Netflix, avec Darren Criss], voyons où en sont les suites des séries à succès. Sur France 2, *Dix pour cent* reviendra en saison 4 avec des comédiens qui jouent leur propre rôle au milieu des agents dont on cerne mieux le rôle [date non encore précisée]. Avec *Homeland*, saison 8, qui revient le 10 février sur Canal Plus, on va vivre les dernières aventures de Carrie Mathison au profit des services secrets américains. La série a été inégale, on espère donc un feu d'artifice final. *The new Pope* où John Malkovitch va rejoindre Jude Law, revient le 13 janvier sur Canal+. Egalement sur Canal, *Le bureau des légendes* verra sa saison 5 diffusée en cours d'année. Parmi les originalités à venir, mais le tournage n'est pas terminé: un nouvel *Arsène Lupin* nommé Omar Sy. En attendant, ne manquez pas la série *Messiah*, qui fait déjà polémique puisqu'une pétition appelle au boycott de Netflix qui se rendrait coupable de «*propagande anti-islamique*»; et *Les deux papes*, de Fernando Mereilles, avec les extraordinaires Anthony Hopkins et Jonathan Pryce, dans un dialogue improbable mais ô combien savoureux entre Benoit XVI et le futur pape François.



11/ Tout le monde sera-t-il gaulliste?

La réponse est oui! Ce sera l'année de Gaulle et Emmanuel Macron ne va pas se priver de célébrer son très illustre prédécesseur. Le 18 juin, d'abord, avec le 80^e anniversaire de l'appel de Londres. À cette occasion, la capitale britannique devrait recevoir la Légion d'honneur. Plus inattendu, le président de la République pourrait se rendre à Montcornet (Aisne), là où, les 16 et 17 mai 1940, le colonel de Gaulle avait tenté de repousser l'avance de la 10^e Panzerdivision allemande.

En novembre, deux dates seront consacrées au Général: le 9, date anniversaire de sa mort en 1970 à Colombey-les-Deux-Eglises, il y a cinquante ans; et le 22, pour le cent-trentième anniversaire de sa naissance en 1890 à Lille. La région des Hauts-de-France, que préside Xavier Bertrand, a aussi prévu de nombreuses commémorations et initiatives.

L'année 2020 sera l'occasion d'autres commémorations. Le 11 novembre, ce sera l'acte ultime du centenaire de la première guerre mondiale, avec l'entrée de l'écrivain Maurice Genevoix au Panthéon. Cent ans après l'inhumation du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe, ce sera aussi un hommage à ceux que Genevoix avait appelés *Ceux de 14*.

Le 23 janvier, Emmanuel Macron participera également, au mémorial Yad Vashem à Jérusalem, au 75^e anniversaire de la libération des camps d'extermination, au côté notamment de Vladimir Poutine. Le président russe accueillera également son homologue français à Moscou le 9 mai, pour le 75^e anniversaire de la victoire de l'Union soviétique sur l'Allemagne nazie. Là, on sent déjà poindre le bout du nez des polémiques. De Gaulle, qui l'eût cru il y a cinquante ans, sera plus consensuel. André Malraux avait décidément raison quand il écrivait que «*tout le monde a été, est ou sera gaulliste*».

12/ Quelle musique écoutera-t-on cette année?

Plusieurs artistes annoncent un nouvel album en 2020: Jane Birkin, Carla Bruni, Patricia Kaas, Louis Chérid, Bernard Lavilliers, Marc Lavoine, Eddy Mitchell, Francis Cabrel, Serge Lama, Calogero, Benabar, Jean-Louis Murat, Hélène Segara, The Cure, peut-être Julien Clerc et même Stromae.

Mais la vedette musicale de l'année sera incontestablement Ludwig van Beethoven: alors qu'on célèbre le 250^e anniversaire de sa naissance à Bonn, l'ancienne capitale de l'Allemagne fédérale, toutes les salles allemandes, autrichiennes et françaises (entre autres) se sont mises au diapason. Avec un vrai risque d'overdose même si on l'aime, on entendra du Beethoven partout et notamment lors de la «*Folle journée de Nantes*», qui comme son nom ne l'indique pas durera trois jours, du 29 janvier au 2 février. La quasi intégralité de l'œuvre monumentale du compositeur devrait y être jouée. D'autres initiatives originales sont à signaler dont, dès le 18 janvier au Théâtre des Champs-Élysées à Paris, l'intégrale des cinq concertos pour piano. On entendra aussi beaucoup la 9^e symphonie, qui est devenue l'hymne de l'Union européenne, et bien sûr la plus célèbre d'entre toutes, la 5^e symphonie de Beethoven. Vous savez: «*Pom-pom-pom-pom*». Bonne année! ■

Nouveau en Corse

“ Les experts en **signalétique** ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

**Et bien d'autres supports
de communication visuelle !**

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00